



Assemblée générale

Distr. générale
5 mars 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 146 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Objectifs et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et mesures d'appui aux missions	6
C. Coopération avec les missions au niveau régional	10
D. Partenariats et coordination des équipes de pays	10
E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats	11
II. Ressources financières	42
A. Vue d'ensemble	42
B. Contributions non budgétisées	43
C. Gains d'efficacité	43
D. Taux de vacance de postes	43
E. Formation	44
III. Analyse des variations	45
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	49



V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 63/286 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes	49
Annexes		
I.	Définitions	65
II.	Organigramme	67

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, dont le montant s'élève à 72 017 800 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 127 fonctionnaires internationaux et de 279 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice et les objectifs de la Base est expliquée dans un tableau budgétaire axé sur les résultats établi pour la composante appui.

Les explications relatives à la variation des ressources humaines et financières font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Base logistique.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2008/09)	Montant réparti (2009/10)	Dépenses prévues (2010/11)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	21 774,7	26 268,7	37 007,2	10 738,5	40,9
Dépenses opérationnelles	22 562,0	31 685,4	35 010,6	3 325,2	10,5
Montant brut	44 336,7	57 954,1	72 017,8	14 063,7	24,3
Recettes provenant des contributions du personnel	3 403,3	3 808,6	5 419,4	1 610,8	42,3
Montant net	40 933,4	54 145,5	66 598,4	12 452,9	23,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	44 336,7	57 954,1	72 017,8	14 063,7	24,3

Ressources humaines^a

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contin-gents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Poste de temporaire^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par des gouvernements</i>	<i>Observateurs électoraux civils</i>	Total
Bureau du Directeur de la Base											
Postes approuvés 2009/10	–	–	–	–	5	6	7	–	–	–	18
Postes proposés 2010/11	–	–	–	–	10	8	10	–	–	–	28
Composante service d'appui											
Postes approuvés 2009/10	–	–	–	–	9	49	9	–	–	–	67
Postes proposés 2010/11	–	–	–	–	12	73	9	–	–	–	94
Service du soutien logistique											
Postes approuvés 2009/10	–	–	–	–	22	102	13	–	–	–	137
Postes proposés 2010/11	–	–	–	–	20	113	13	–	–	–	146
Service de l'informatique et des communications (Brindisi)											
Postes approuvés 2009/10	–	–	–	–	14	40	–	–	–	–	54
Postes proposés 2010/11	–	–	–	–	13	41	–	–	–	–	54
Service de l'informatique et des communications (Valence)											
Postes approuvés 2009/10	–	–	–	–	4	2	–	–	–	–	6
Postes proposés 2010/11	–	–	–	–	6	13	–	–	–	–	19
Unités hébergées											
Postes approuvés 2009/10	–	–	–	–	28	4	–	–	–	–	32
Postes proposés 2010/11	–	–	–	–	60	5	–	–	–	–	65
Total											
Postes approuvés 2009/10	–	–	–	–	82	203	29	–	–	–	314
Postes proposés 2010/11	–	–	–	–	121	253	32	–	–	–	406
Variation nette	–	–	–	–	39	50	3	–	–	–	92

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Objectifs et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. À l'origine, le Département des opérations de maintien de la paix utilisait le dépôt de l'ONU, d'abord situé à Naples puis transféré à Pise (Italie). Ce dépôt avait été créé en 1956 pour abriter le matériel devenu disponible après la liquidation de la première Force d'urgence des Nations Unies. La Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (BSLB) est opérationnelle depuis la fin de 1994.

2. L'utilisation, par l'Organisation, des biens et des installations de la Base est régie par un mémorandum d'accord, qui a été signé par le Secrétaire général et le Gouvernement italien le 23 novembre 1994. Un premier avenant, conclu le 7 décembre 2001, concernait la donation de trois nouveaux entrepôts. Un deuxième, concernant l'utilisation de nouveaux bâtiments et terrains non bâtis, a été signé le 4 août 2008. Le Gouvernement italien examine actuellement une proposition de révision de ce mémorandum.

3. La Base a pour mission de favoriser le fonctionnement efficace et rationnel des opérations de maintien de la paix.

4. Dans le cadre de cet objectif général, la Base, au cours de l'exercice budgétaire 2010/11, contribuera à une réalisation escomptée par l'exécution des produits clefs décrits dans le cadre de budgétisation ci-après. De manière générale, les produits sont regroupés en fonction des diverses unités fonctionnelles de la Base : Service du soutien logistique, Service de l'informatique et des communications, Service d'appui et unités hébergées (Service intégré de formation, Force de police permanente et Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires).

5. La réalisation escomptée est celle qui permettra d'atteindre l'objectif du Conseil de sécurité tant que la Base sera opérationnelle, tandis que les indicateurs de succès doivent servir à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs nécessaires à l'ensemble de la Base sont indiqués au titre de la composante appui.

6. La BSLB comprend 19 entrepôts, 17 ateliers et bâtiments à usage technique, 17 bâtiments à usage de bureaux, y compris pour la formation, et 15 bâtiments situés dans la zone des ateliers de révision des moteurs, soit au total 395 974 mètres carrés, auxquels il faut ajouter les 778 000 mètres carrés de l'aire de San Pancrazio. La mise en place de la Base d'appui des Nations Unies à Valence (BANUV) se poursuit. Cette base annexe, située à Valence (Espagne), abritera le centre de communications et de données secondaires actif pour les opérations de maintien de la paix. Cette installation extrêmement fiable est capable de prendre le relais de la Base de Brindisi, dont elle est géographiquement proche. Se composant actuellement de trois bâtiments à usage opérationnel et de bureaux, d'une aire de manutention du fret et d'une entrée piétonnière, sur un site de 43 621 mètres carrés, elle devrait être achevée en 2010. L'appui administratif y relatif sera assuré par le site de Brindisi.

7. Depuis le 1^{er} juillet 2009, la BSLB est placée sous l'autorité directe du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions.

8. Le projet de budget pour l'exercice 2010/11 tient compte de diverses mesures clefs destinées à répondre aux besoins actuels et à venir sur les plans opérationnel et organisationnel. On notera tout particulièrement l'intégration, au sein du Service du soutien logistique, de quatre unités hébergées, ce qui permet de regrouper leurs moyens fonctionnels et ceux de la Base. Une autre mesure concerne la distinction claire entre les ressources requises pour l'appui interne et celles nécessaires pour l'appui aux missions.

9. La variation des effectifs par rapport à ceux approuvés pour l'exercice 2009/10 s'explique par les facteurs suivants :

a) La poursuite de l'expansion de la Base afin que celle-ci puisse prêter un soutien à toutes les missions dans le monde entier; ceci englobe notamment le transfert, de New York à Brindisi, du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions et la création de 35 postes dont les titulaires assumeront des fonctions précédemment confiées à des vacataires;

b) La consolidation des effectifs de la Force de police permanente et la création d'un corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, qui fera partie des unités hébergées par la Base;

c) L'exécution des phases II et III de la BANUV.

B. Hypothèses budgétaires et mesures d'appui aux missions

Intégration d'unités hébergées

10. Pour des raisons qui tiennent à la proximité géographique des missions concernées et au faible décalage horaire avec ces dernières, la Base de soutien logistique héberge depuis 2006 six unités, qui reçoivent des avis techniques et des instructions des services du Siège mais dont elle assure l'appui administratif. Il est prévu, pour l'exercice 2010/11, d'intégrer à la Base quatre de ces unités hébergées, à savoir le Bureau régional de la sécurité aérienne, le Centre des opérations aériennes, le Centre de gestion du système d'information géographique et le Centre des normes et études techniques; les deux autres, à savoir la Force de police permanente et le Service intégré de formation, continueront d'être placées sous l'autorité directe du Département des opérations de maintien de la paix.

11. Trois de ces unités, à savoir le Centre des opérations aériennes, le Centre de gestion du système d'information géographique et le Centre des normes et études techniques, seront ainsi intégrées au Service du soutien logistique, ce qui permettra de créer une plate-forme commune et dynamique pour la prestation de services aux missions. Le Bureau régional de la sécurité aérienne sera placé sous l'autorité directe du Directeur de la Base.

12. L'intégration prévue de ces unités permettra de limiter au mieux l'augmentation des effectifs demandés pour l'exercice 2010/11, tout en engendrant des synergies dans chaque domaine d'activité concerné.

Force de police permanente et Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires

13. S'agissant des modifications apportées à la structure et aux fonctions des unités hébergées, on notera la consolidation des effectifs de la Force de police

permanente, pour laquelle 27 postes supplémentaires sont demandés. Il s'agit de répondre à la montée en flèche des besoins des missions, qu'elles soient nouvelles ou établies, et de créer un corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires qui aidera la Force de police permanente à entamer des activités intégrées relatives à l'état de droit dès la phase de démarrage. On compte qu'une opération au moins concernant la justice et le système pénitentiaire sera lancée lors de l'exercice 2010/11 et que des membres du Corps participeront activement, avec les membres de la Force de police permanente, à la planification intégrée du déploiement éventuel d'une nouvelle opération de maintien de la paix en Somalie, destinée à remplacer la Mission de l'Union africaine en Somalie.

14. Autre priorité, le Corps permettra d'intensifier les activités de l'ONU en matière de justice et de système pénitentiaire. On compte que ses membres prêteront une aide et un appui ciblés, bien que limités dans le temps, et, à cet effet, seront déployés auprès de missions établies auxquelles des tâches différentes sont confiées ou dont il a été décidé de réduire les effectifs, telles que la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Pour les missions de ce type, en effet, du fait de l'importance du taux de rotation et du manque de personnel qui s'ensuit, de la montée en flèche des besoins en temps de crise et de la nécessité de faire face à des problèmes critiques, tels que la violence sexiste et sexuelle, il faudra pouvoir disposer de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires qui puissent rapidement être déployés pour agir aux côtés de la Force de police permanente.

Conseil central de contrôle pour le personnel des missions

15. Au cours de l'exercice 2009/10, le Département de l'appui aux missions a mis en place un dispositif central chargé de superviser le processus de sélection du personnel pour toutes les opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales dont il s'occupe. Vu le décalage horaire important entre le Siège et la majorité des missions, la coordination entre le secrétariat du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions (actuellement situé au Siège), les membres du Conseil et les directeurs de programme qui, au sein des missions, sont chargés de la sélection prend beaucoup de temps et n'est pas rationnelle. Il est donc proposé de transférer à la Base, au cours de l'exercice 2010/11, le secrétariat du Conseil. Les organes du Conseil seront placés sous l'autorité du Directeur de la Base pour tout ce qui touche les questions administratives et les opérations courantes, tandis que le Directeur de la Division du personnel des missions au Siège continuera d'en définir les orientations stratégiques et d'en assurer la supervision fonctionnelle.

Modification de l'organigramme de la Base de soutien logistique

16. Il est prévu de transférer au Service du soutien logistique la Section de la gestion du matériel, relevant actuellement des services administratifs, à l'instar de ce qui s'est fait dans de nombreuses missions aux effectifs importants ou moyens, par transfert de plusieurs unités fonctionnelles. Il s'agit ici de regrouper sous une même autorité les fonctions clefs de gestion du matériel afin de mieux gérer les

stocks stratégiques pour déploiement rapide, la réserve de matériel de l'ONU et les moyens de la Base.

17. Le Groupe du courrier et de la valise diplomatique relève actuellement de la Section de la gestion du matériel de la Base. Cette section devrait, comme indiqué au paragraphe 16 ci-dessus, être transférée au Service du soutien logistique; il est proposé, dans le même temps, de faire du Groupe une unité administrative distincte et autonome qui prendrait le nom de « Groupe des archives, de l'enregistrement, du courrier et de la valise diplomatique » et relèverait du Service d'appui.

18. Par ailleurs, il est proposé de réorganiser les services d'appui interne de la Base afin non seulement d'intensifier la synergie au niveau des moyens et de la répartition des tâches mais aussi de concrétiser un volet appui externe (au niveau mondial) et un volet appui interne (à la Base). Pour ce faire, on regroupera toutes les activités relatives au complexe de la Base, notamment en ce qui concerne le transport et l'informatique, au sein d'un groupe d'appui interne à l'informatique, aux communications et à la logistique, qui relèvera du Service d'appui. Cette nouvelle unité administrative fera office de centre de coordination de niveau I pour ce qui touche l'appui à la logistique, à l'approvisionnement et aux services. Le volet appui interne pourra ainsi tirer parti des moyens du volet appui externe, ce qui supprimera le chevauchement des tâches et des services.

Modification du tableau d'effectifs de l'ensemble de la Base

19. Pour procéder aux modifications de l'organigramme proposées ci-dessus, il faudrait modifier comme suit le tableau d'effectifs :

a) Les personnels chargés de l'appui interne, y compris pour ce qui est du transport et de l'informatique, seront réaffectés au nouveau groupe d'appui interne à l'informatique, aux communications et à la logistique qui sera créé au sein du Service d'appui;

b) Les fonctions de la Section de la gestion du matériel seront transférées du Service d'appui au Service du soutien logistique;

c) Les fonctions du Groupe de l'enregistrement, du courrier et de la valise diplomatique seront séparées de celles de la Section de la gestion du matériel et regroupées au sein du Service d'appui en une unité administrative autonome qui prendra le nom de « Groupe des archives, de l'enregistrement, du courrier et de la valise diplomatique ».

20. Dès sa création, la Base externalise la prestation de services auprès de vacataires et de prestataires de services engagés au titre de contrats de longue durée. Depuis août 2006, diverses fonctions liées à la logistique, aux aspects techniques ainsi qu'à l'informatique et aux communications étaient assurées à la Base même en vertu d'un marché conclu avec un prestataire extérieur. Or, il a fallu mettre fin à ce marché qui n'était pas conforme à la législation de l'Union européenne relative au recours en continu à des salariés et prestataires de services engagés à titre temporaire. On s'est penché sur la possibilité de recruter du personnel temporaire afin d'accomplir les fonctions précédemment externalisées et l'on a à cet effet mené des négociations avec le pays hôte, consulté les organismes des Nations Unies ayant leur siège en Italie et envisagé de continuer à externaliser les services auprès d'une entreprise privée. Chacune des options a été étudiée et exploitée, chaque fois que cela semblait viable sur les plans aussi bien opérationnel que financier. On a pu

ainsi ramener le nombre des vacataires à 35, contre 126 en 2004. Des marchés ont été conclus pour des services généraux tels que l'entretien des véhicules, la menuiserie et le bâtiment, mais les entrepreneurs privés locaux ne sont pas en mesure de s'acquitter de fonctions exigeant une connaissance approfondie des opérations et systèmes des Nations Unies, si ce n'est à un coût prohibitif. Il faut donc créer 35 postes supplémentaires, dont les titulaires s'acquitteront de fonctions permanentes essentielles actuellement effectuées par des vacataires, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

<i>Service/Section</i>	<i>Nombre de postes proposés</i>
Service du soutien logistique	
Section du génie	2
Section du transport	3
Section des approvisionnements	6
Section des opérations logistiques	4
Service d'appui	
Section de la gestion des installations	6
Groupe d'appui interne à l'informatique, aux communications et à la logistique	2
Service de l'informatique et des communications	
Service de l'informatique et des communications (Brindisi)	12
Total	35

État d'avancement des projets pluriannuels

21. L'état d'avancement des projets pluriannuels est le suivant :

- La modernisation du réseau électrique de la Base est en cours. Celle des installations électriques du secteur administratif est achevée et opérationnelle. Pour le secteur logistique, les études techniques et la procédure d'adjudication ont été menées à bien; les travaux de la phase I devraient débiter en mars 2010 et ceux de la phase II en septembre 2010. La modernisation du réseau devrait être entièrement achevée au troisième trimestre 2011. La capacité aura été considérablement renforcée, ce qui permettra de faire face à la hausse de la consommation et les installations seront conformes aux normes techniques et de sécurité;
- La phase I des travaux de construction sur le site de la Base a été menée à bien. L'on a adjugé à la fin 2009 le chantier de construction du champ d'antennes de transmission par satellite et du bâtiment A réservé aux communications. La phase II des travaux (chantier de construction du bâtiment B, lequel abritera le centre de données et des bureaux) a été entamée et se poursuivra en 2010/11;
- Le chantier de la Base d'appui de Valence avance comme prévu, dans les délais et selon les prescriptions techniques indiqués dans l'accord conclu avec le Gouvernement espagnol. La phase I des travaux a été menée à bien. Les phases II et III devaient être exécutées au cours de l'exercice 2010/11.

Plan à long terme : Centre de services mondial

22. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport sur la stratégie mondiale d'appui aux missions (A/64/633), les investissements déjà consacrés à la Base de soutien logistique à Brindisi seront mis à profit au cours des cinq années que durera l'exécution de la stratégie. La Base deviendra le centre mondial de services d'appui aux opérations sur le terrain. Elle continuera à servir de base de soutien logistique aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (notamment pour ce qui est de la logistique, de l'informatique et des communications, de la réserve des stocks stratégiques pour déploiement rapide et de la formation) et elle sera parallèlement étoffée de manière à pouvoir aider les centres d'expertise à assurer la prestation des services requis sur le terrain dans les domaines suivants : appui administratif, services de secrétariat au profit des organes du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions, budgétisation et gestion financière.

23. La Base d'appui à Valence continuera de servir de centre de communications pour les opérations de paix et il est proposé qu'elle serve également de site secondaire actif pour la reprise des activités après un sinistre. Les plans y relatifs seront présentés à l'Assemblée générale dans le cadre du projet de budget de la BSLB pour l'exercice 2011/12.

C. Coopération avec les missions au niveau régional

24. Le Bureau régional de la sécurité aérienne, situé à Brindisi, assurera le contrôle de la sécurité aérienne pour la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP).

D. Partenariats et coordination des équipes de pays

25. La Base de soutien logistique continuera de collaborer, en partageant les dépenses avec le Programme alimentaire mondial (PAM), lui aussi hébergé par la base de l'armée de l'air italienne à Brindisi, pour ce qui est des questions d'intérêt commun telles que les transports aériens et les services médicaux. Elle lui apportera, comme elle l'a fait jusqu'ici, un soutien logistique pour la manutention au sol des transports aériens. Elle continuera de constituer une capacité de réserve pour d'autres organismes des Nations Unies, chaque fois que nécessaire. Elle assure les télécommunications du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, du Tribunal spécial pour le Liban, de l'assistance des Nations Unies au procès des Khmers rouges et de la Cour pénale internationale, tout comme celles de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Office des Nations Unies à Nairobi, de l'Office des Nations Unies à Vienne et de divers organismes, fonds et programmes des Nations Unies, à savoir l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le PAM, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique pour l'Afrique. Des discussions préliminaires sont en cours avec le Fonds international pour le développement agricole, qui concernent la formation en matière de sécurité des

personnels féminins du Département de l'appui aux missions et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

26. La Base de soutien logistique continuera de faire office de coordonnateur de secteur (sécurité) pour les organismes des Nations Unies présents dans la région, à savoir le PAM, l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et le Centre international de calcul. C'est ainsi qu'elle leur prête des services en rapport avec le contrôle de la sécurité de toutes les installations – soit par une présence physique, soit par des systèmes de surveillance (caméras de surveillance en circuit fermé, systèmes d'alarme anti-intrusion et anti-incendie) –, la délivrance de cartes d'identité pour le personnel des missions et de cartes d'accès (pour les personnes à charge et les véhicules), les enquêtes de sécurité sur le personnel et les fournisseurs et une aide pour les questions concernant la sécurité matérielle des périmètres, des bâtiments et des entrepôts (délivrance de clefs et systèmes d'accès sécurisé), ainsi que d'autres services concernant la sécurité assurés à la Base et dans tous les autres bureaux des Nations Unies se trouvant dans le secteur.

E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : appui

Réalisations escomptées

1.1 Efficience et efficacité accrues de l'appui en matière d'administration, de technologies de l'information et des communications et de logistique prêté par la Base de soutien logistique aux opérations de maintien de la paix, à d'autres missions et à ses propres services

Indicateurs de succès

1.1.1 Mise en place, organisation et animation de stages de formation technique, opérationnelle et logistique à l'échelle mondiale, à l'intention des personnels des missions, des services du Siège et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies (2010/2011 : 20 stages)

1.1.2 Formation préalable au déploiement reçue par tout le personnel des Nations Unies en transit, fondée sur les supports de formation standard des Nations Unies (2010/11 : 300 personnes)

1.1.3 Maintien de la disponibilité des stocks stratégiques pour déploiement rapide (2009/10 : 97 % ; 2010/2011 : 97 %)

1.1.4 Installation du système CarLog sur tous les véhicules faisant partie des stocks stratégiques pour déploiement rapide

1.1.5 Maintien du délai moyen avant l'expédition des stocks stratégiques et de la réserve de matériel de l'ONU par la Base, depuis l'établissement des demandes de livraison jusqu'à leur expédition (2008/09: 38 jours; 2009/10 : 18 jours; 2010/11 : 18 jours)

1.1.6 Remise en état de tous les véhicules, groupes électrogènes et matériels de la réserve de matériel de

l'ONU, compte tenu des besoins et des économies pouvant être réalisées (2010/11 : 100 %)

1.1.7 Déploiement d'une équipe chargée du système d'information géographique dans les missions nouvelles ou élargies, dans les 30 jours qui suivent la décision du Conseil de sécurité (2008/09 : dans les 30 jours; 2009/10 : dans les 30 jours; 2010/2011 : dans les 30 jours)

1.1.8 Encadrement, par le Centre des normes et études techniques, des sections du génie des différentes missions afin qu'elles puissent rationaliser l'emploi des moyens financiers, normaliser les procédures de planification et de conception et simplifier l'établissement du budget

1.1.9 Intensification du contrôle centralisé des opérations aériennes au niveau mondial, y compris pour ce qui est de l'analyse coûts-avantages et de la sélection des appareils, l'objet étant de réduire les dépenses liées aux opérations aériennes à l'échelle régionale et d'optimiser l'exploitation de la flotte (2009/10 : 8 vols par mois; 2010/11: 12 vols par mois)

1.1.10 Disponibilité à 99,9 % des services de télécommunications par réseau (transmissions audiotélématiques et vidéoconférences) fournis aux opérations recevant un soutien du Département de l'appui aux missions (2008/09 : 99,9 %; 2009/10 : 99,9 %; 2010/11 : 99,9 %)

1.1.11 Disponibilité à 99 % des services mondiaux de reprise après sinistre et de continuité des opérations touchant la messagerie électronique et les données fournis aux opérations de maintien de la paix par le biais du serveur centralisé de la Base et de son infrastructure de stockage (2010/11 : 99 %)

1.1.12 Mise en service d'un centre opérationnel de communications secondaire actif à Valence

1.1.13 Augmentation de 5 % des services d'infirmierie destinés au personnel de la Base et aux stagiaires (2008/09 : 4 150 patients; 2009/10 : 4 300 patients; 2010/11 : 4 500 patients)

1.1.14 Intensification des interventions de sûreté et de sécurité en cas de risques posés aux opérations et au personnel de la Base ainsi qu'à d'autres opérations des Nations Unies, au moyen de la mise en place d'une capacité d'intervention en cas d'urgence, 24 heures sur 24 et 365 jours par an

1.1.15 Gestion sans incident de toutes les opérations aériennes de la Base, de la FINUL, de la MANUI et de l'UNFICYP et maintien d'un niveau de risque acceptable, égal ou inférieur aux normes

1.1.16 Maintien ou dépassement, par les missions établies, d'un taux d'occupation des postes de 80 % compte tenu des contraintes du plan d'action ressources humaines de chacune d'elles, au moyen de l'exploitation de fichiers de candidats présélectionnés (2010/11 : 80 %)

1.1.17 Déploiement d'une équipe de la force de police permanente dans les sept jours qui suivent l'adoption d'une résolution par laquelle le Conseil de sécurité crée une composante de police dans une opération de maintien de la paix

1.1.18 Déploiement d'une équipe de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires dans les sept jours qui suivent l'adoption d'une résolution par laquelle le Conseil de sécurité crée une composante justice et système pénitentiaire dans une opération de maintien de la paix, et renforcement, limité dans le temps, des moyens de ces composantes en cas de déficit critique

1.1.19 Réduction de la consommation d'électricité du Centre de données commun au Département de l'appui aux missions et à la Base (2010/11 : 10 %)

1.1.20 Exploitation plus rationnelle du parc de véhicules de la Base

Produits

Services logistiques

- Réception, inspection, entretien, configuration et déploiement du matériel faisant partie des stocks stratégiques pour déploiement rapide et de la réserve de matériel de l'ONU (véhicules, groupes électrogènes, bâtiments préfabriqués et matériel connexe, pièces de rechange et biens non durables)
- 180 contrats de transport de fret léger conclus au niveau local et 17 marchés de transport de fret lourd conclus au Siège pour l'acheminement du matériel prélevé sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide et la réserve de matériel de l'ONU ainsi que du matériel en transit destiné aux opérations de paix
- Inventaire annuel à l'échelle des missions de tous les stocks stratégiques pour déploiement rapide, de la réserve de matériel de l'ONU et des stocks de la Base
- Tenue, par visioconférence, de 12 réunions logistiques et tactiques avec cinq grandes missions afin d'intensifier l'appui aux missions, notamment en matière de stocks stratégiques pour déploiement rapide, d'envoi d'équipes d'appui technique et d'autres besoins

Centre des opérations aériennes

- Pointage et contrôle de 12 appareils affrétés et poursuite de tous les appareils des Nations Unies effectuant des vols stratégiques

- Sélection mensuelle, sur 12 mois, des types d'appareils à utiliser en fonction de l'attribution des missions et des analyses coûts-avantages menées chaque mois

Centre des normes et études techniques

- Mise au point d'un modèle normalisé de conception des quartiers généraux et des camps, notamment pour ce qui est de planifier le budget des aspects techniques et de demander des stocks stratégiques pour déploiement rapide
- Administration d'une base de données et d'une bibliothèque techniques en ligne auxquelles toutes les missions ont accès, et envoi de deux missions de vérification (auprès de la MINUAD et du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie)

Section des transports

- Installation du système CarLog sur tous les véhicules faisant partie des stocks stratégiques pour déploiement rapide avant qu'ils soient envoyés aux missions, conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle
- Organisation de deux campagnes de sécurité routière à l'intention de tous les conducteurs de véhicules de la Base, de sorte à réduire le nombre d'accidents de la circulation
- Organisation, à la Base, de 12 exposés sur la sécurité routière à l'intention des personnels civils nouvellement recrutés qui suivent les stages de formation préalable au déploiement
- Exploitation et entretien sur place, par l'atelier de mécanique, des 139 véhicules de la Base et entreposage et entretien d'un nombre de véhicules pour atteindre 1 092 faisant partie des stocks stratégiques pour déploiement rapide
- Achat de 125 000 litres de carburants, notamment diesel, et de lubrifiants destinés aux transports terrestres
- Opération d'une navette quotidienne, cinq jours par semaine, pouvant transporter 12 fonctionnaires par jour d'un endroit à l'autre de la Base

Section du génie

- Construction d'une installation qui abritera les services d'informatique et des communications et le matériel connexe, ainsi que les ingénieurs, les systèmes de données et les ateliers
- Achèvement de la modernisation des installations électriques du secteur logistique afin d'approvisionner sans interruption en électricité le nouveau centre de données des services d'informatique et des communications
- Construction d'une installation regroupant tout ce qui touche les communications par satellite, et en particulier du bâtiment B pouvant abriter les ingénieurs, les systèmes et les ateliers
- Exploitation et entretien de 14 groupes électrogènes de la Base et opérations d'essai et d'entretien de 15 autres appartenant à la réserve de matériel de l'ONU ainsi que de 215 faisant partie des stocks stratégiques pour déploiement rapide

Centre de gestion du système d'information géographique

- Mise en place et développement d'un référentiel et d'une base de données géographiques sécurisés, comprenant des données mondiales de géovisualisation, notamment au moyen des bases de données géolocalisées des Nations Unies, du système Earth Enterprise, de la banque d'images et du catalogue des Nations Unies, pour toutes les opérations sur le terrain
- Prestation d'un appui aux missions au moyen du système d'information géographique, notamment pour ce qui est de l'évaluation des ressources en eau souterraines, de l'analyse du terrain et de l'établissement d'un modèle de mobilité

- Prestation de conseils techniques, organisation de trois stages de formation approfondie et assistance à la phase de lancement d'une mission au moyen du module d'intervention rapide livré en conteneurs

Section des fournitures

- Assemblage et entretien de 214 lots de nettoyage et 20 lots d'instruments devant être déployés auprès des missions

Services informatiques et de communications

- Fourniture de 82 lignes téléphoniques E1 intermissions, de 53 lignes téléphoniques commerciales (réseau numérique à intégration de services), de 148 liaisons intermissions par satellite, de 17 liaisons louées, de 2 liaisons à haut débit par Internet et de 25 liaisons de vidéoconférence
- Entretien et exploitation des systèmes de communications de la Base, dont 745 postes téléphoniques (câblés et cellulaires), 201 combinés téléphoniques sans fil (norme DECT), et 572 appareils téléphoniques de bureau
- Entretien et exploitation des systèmes de communications de la Base, dont 36 modules d'interface de ligne, 4 stations de base, 2 répéteurs, 8 postes de radio mobiles et 154 postes de radio à combiné
- Fourniture, au moyen de 38 lignes de communication actives, de services de connexité à l'ONUN, à la CEA, au Centre international de calcul, au PAM, au TPIY, au TPIR, à l'assistance des Nations Unies au procès des Khmers rouges, au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, à la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala, au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, au Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et à la CESAO
- Entretien et exploitation d'un parc informatique comprenant 170 commutateurs, 15 pare-feu, 672 serveurs, 187 systèmes Cisco et 28 systèmes de stockage de données haut de gamme pour usage externe au niveau mondial
- Entretien et exploitation d'un parc informatique comprenant 566 ordinateurs de bureau, 130 ordinateurs portables, 99 imprimantes, 8 traceurs, 37 enregistreurs numériques, et 2 bibliothèques de bandes pour usage interne
- Hébergement, maintenance et assistance de 6 applications centrales (gestion du matériel, systèmes financiers et systèmes d'achat, messagerie Web, sites Web et répliqués de Lotus Notes) pour toutes les missions
- Stockage des données de production et de la base de données relative au courrier électronique en vue d'assurer la continuité des opérations et la reprise après sinistre (capacité de stockage de 556 téraoctets)
- Hébergement de 79 applications pour les services du Siège (Bureau des technologies de l'information et des communications; Bureau de la gestion des ressources humaines; Bureau de la planification des programmes; du budget et de la comptabilité; Département de l'appui aux missions; Département des opérations de maintien de la paix), l'UNRWA et la CEA
- Achèvement des phases II et III de la mise en place de la Base d'appui de Valence

Services d'appui

- Administration de 379 fonctionnaires civils en moyenne, y compris les personnels civils de la Force de police permanente et du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires
- Vérification des références présentées par 1 250 candidats internes et externes à des postes des opérations de maintien de la paix
- Prestation et coordination d'un appui administratif et d'un soutien logistique aux fins de la tenue de 200 exposés et stages de formation
- Prestation de services médicaux (4 500 consultations, examens médicaux et assistance connexe au personnel de la Base, aux stagiaires et aux membres de la Force de police permanente)

- Tenue, à l'occasion des stages préalables au déploiement, de 24 séances d'information sur les conditions sanitaires à l'occasion des stages préalables au déploiement, ainsi que 10 stages sur les infections sexuellement transmissibles et 10 autres sur l'infection par le VIH et le sida à l'intention du personnel de la Base
- Entretien de 53 bâtiments en dur (43 790 m²), de 15 autres bâtiments du secteur Exploitation, réparation et entretien (5 240 m²), de 13 modules à parois souples (7 215 m²), de 73,5 modules préfabriqués (conteneurs) dans 20 bâtiments, de 343 028 mètres carrés de terrains non bâtis à Brindisi et 778 000 mètres carrés sur le site de San Pancrazio, dont 50 940 mètres carrés d'entrepôts à ciel ouvert à Brindisi et 78 000 mètres carrés à San Pancrazio, de 138 088 mètres carrés de routes et aires de stationnement à Brindisi et 13 960 mètres carrés à San Pancrazio; tout ceci au moyen de 34 contrats de services (14 relatifs à des services d'entretien des bâtiments, 7 relatifs à l'entretien du périmètre, 4 relatifs aux services de distribution, et 9 accords d'achat général de fournitures)
- Rénovation de 3 bâtiments et du sous-sol de l'aile d'un bâtiment

Bureau de la sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 et 365 jours par an, dans le périmètre de la Base
- Mise au point définitive du plan de sécurité de la Base, conforme aux exigences du Département de la sûreté et de la sécurité
- Exploitation d'un dispositif de surveillance vidéo dans le périmètre de la Base

Bureau régional de la sécurité aérienne

- Mises à jour annuelles du programme de prévention des accidents aériens et du plan d'intervention d'urgence de la Base et de chacune des missions qui y sont rattachées (FINUL, MANUI, MINUNEP et UNFICYP)
- Envoi de 9 missions d'assistance à la sécurité aérienne auprès de missions rattachées à la Base pour une formation au programme de prévention des accidents aériens (FINUL : 3; MANUI : 3; et UNFICYP : 3)
- Réalisation de 16 études d'appréciation des risques relatifs aux opérations aériennes à la Base et dans les missions qui y sont rattachées
- Publication de 12 bulletins d'information sur la sécurité aérienne à l'intention des missions rattachées à la Base et présentation de 12 exposés relatifs à la sécurité aérienne aux personnels civils nouvellement recrutés, dans le cadre des stages préalables au déploiement qui se déroulent à la Base
- Envoi de 2 missions d'enquête auprès des transporteurs aériens de la région

Conseil central de contrôle pour le personnel des missions

- 1 300 dossiers envoyés au Conseil central de contrôle pour le personnel des missions (1 000 traités et 300 en cours d'examen ou en instance) et examen de ces dossiers par les missions concernées

Unités hébergées

Force de police permanente

- Envoi de deux missions d'assistance auprès de la composante Police d'opérations de maintien de la paix en cours, pendant trois mois, en vue de dispenser des conseils d'experts en matière de réforme et d'instruction, et exécution d'activités relatives au système pénitentiaire en vue de contribuer au renforcement des capacités nationales de maintien de l'ordre
- Création ou renforcement des composantes Police de deux missions nouvelles ou élargies aux effectifs d'importance moyenne

- Prestation d'une assistance pour quatre études d'évaluation de la composante Police d'opérations de maintien de la paix et de missions politiques spéciales

Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires

- Lancement des opérations du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires et réalisation d'études schématiques et d'analyses de la situation du secteur judiciaire et pénitentiaire, suivi de la prestation d'une assistance aux responsables nationaux de ce secteur en vue de la remise en état des infrastructures, de l'équipement et du renforcement des capacités dans le respect des priorités stratégiques nationales
- Intensification des activités des opérations de paix établies concernant le secteur judiciaire et pénitentiaire, au moyen d'une assistance ciblée et limitée dans le temps et de l'envoi auprès d'opérations de maintien de la paix, pour de courtes périodes, d'équipes de renfort en cas de manque de personnel ou de recrudescence des besoins

Service intégré de formation

- Organisation de stages préalables au déploiement à l'intention de 300 membres du personnel civil nouvellement recrutés

Facteurs externes : Les biens et services seront fournis conformément aux dispositions fixées dans les contrats

Tableau 1

Ressources humaines : Bureau du directeur de la Base de soutien logistique

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureau du Directeur										
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	1	–	1	1	3	3	–	–	6
Nombre de postes proposés 2010/11	–	2	–	2	1	5	3	–	–	8
Variation nette	–	1	–	1	–	2	–	–	–	2
Bureau de la sécurité										
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	3	–	–	3
Nombre de postes proposés 2010/11	–	–	–	–	–	–	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	7	–	–	7
Postes de temporaire proposés ^a 2010/11	–	–	–	–	–	–	10	–	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	3	–	–	3
Total, Bureau de la sécurité										
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	10	–	–	10
Nombre de postes proposés 2010/11	–	–	–	–	–	–	13	–	–	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	3	–	–	3
Bureau régional de la sécurité aérienne										
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	–	2	–	2	–	–	–	2

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Nombre de postes proposés 2010/11	–	–	1	1	–	2	–	–	2	
Variation nette	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–	
Conseil central de contrôle pour le personnel des missions										
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Nombre de postes proposés 2010/11	–	–	1	2	–	3	2	–	5	
Variation nette	–	–	1	2	–	3	2	–	5	
Nombre total de postes										
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	1	–	3	1	5	6	–	11	
Nombre de postes proposés 2010/11	–	2	2	5	1	10	8	–	18	
Variation nette	–	1	2	2	–	5	2	–	7	
Nombre total de postes de temporaire										
Nombre de postes approuvés ^a 2009/10	–	–	–	–	–	–	7	–	7	
Nombre de postes proposés ^a 2010/11	–	–	–	–	–	–	10	–	10	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	3	–	3	
Total, Bureau du Directeur										
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	1	–	3	1	5	13	–	18	
Nombre de postes proposés 2010/11	–	2	2	5	1	10	18	–	28	
Variation nette, Bureau du Directeur	–	1	2	2	–	5	5	–	10	

^a Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs du Bureau du Directeur sont récapitulées dans le tableau ci-après.

Type de modification proposée	Postes	Postes de temporaire
Création	2 (1 D-1 et 1 P-3)	3 (agents des services généraux recrutés sur le plan national)
Reclassement	1 (P-3 à P-4)	
Transfert des services du Siège	4 (1 P-4, 1 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)	
Transfert des services du Siège et transformation	1 P-3	
Augmentation nette^a	7	3

^a Non compris le reclassement proposé d'un poste P-3 à P-4.

Bureau du Directeur

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (1 D-1 et 1 P-3)

27. L'expansion constante des activités et des attributions de la Base au plan mondial exige que les questions relatives aux domaines critiques que sont le contrôle de l'application du règlement financier et des règles de gestion financière ainsi que des politiques, le contrôle interne, l'application globale des recommandations des organes d'audit et la gestion des risques inhérents aux interventions en cas d'urgence soient placées sous l'autorité d'un haut responsable. La Base étant de manière générale chargée de fournir des services, le Département de l'appui aux missions, tant au Siège que dans les missions, lui a au fil du temps confié des tâches d'appui aux missions de plus en plus complexes et il a ajouté de nouveaux services à ceux, très divers, figurant déjà dans son programme. C'est ainsi que la Base accueille le premier détachement de la Force de police permanente et que, pour l'exercice à venir, elle devra héberger le Conseil central de contrôle pour le personnel des missions, un nouveau détachement de la Force de police permanente et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, intégrer certaines des unités hébergées dans sa propre structure administrative, et entamer la phase opérationnelle de la Base d'appui de Valence. Du fait de l'intensification des activités polyvalentes et de la désignation de la BANUV comme centre de communications secondaire actif, le portefeuille de services de la Base ne cesse de se diversifier et de se complexifier. Alors qu'elle était à l'origine une base de soutien logistique chargée d'approvisionner les missions en matériel, à l'occasion des phases de démarrage ou de liquidation, ainsi que de leur prêter un appui intensif concernant l'informatique et les communications, elle se transforme graduellement en un centre de prestation de services polyvalents toujours plus nombreux et destinés à toutes les missions, qui portent notamment sur les questions d'administration, la logistique, les communications et l'informatique, du début à la fin des opérations. Il est donc indispensable de renforcer sa structure de direction et c'est pourquoi il est proposé de créer un poste de directeur adjoint à la classe D-1.

28. Le Directeur adjoint, agissant au nom du Directeur, sera chargé de veiller à l'exécution des tâches courantes d'ordre stratégique en rapport avec le budget de la Base, la gestion financière et les dépenses opérationnelles, en vertu d'une délégation de pouvoirs concernant les questions financières, les achats et la gestion du matériel. Il aidera le Directeur à gérer les opérations courantes du Service d'appui administratif, du Service du soutien logistique et du Service de l'informatique et des communications, ainsi que les opérations de la BANUV.

29. En vertu des pouvoirs qui lui seront délégués, le Directeur adjoint assurera la coordination des services à fournir aux missions politiques spéciales touchant des fonctions vitales que ces dernières n'ont pas pouvoir de régler, notamment en matière d'achats et de passation par profits et pertes du matériel appartenant à l'ONU.

30. La Directrice adjointe sera membre ou présidente de divers comités directeurs, comités administratifs et comités financiers. En particulier, elle assurera la liaison avec les groupes de travail créés par les pays qui fournissent des contingents ou des unités de police et les chefs de mission pour ce qui est des modifications de la liste du matériel devant constituer les stocks stratégiques pour déploiement rapide destinées à faciliter l'organisation de ces stocks en modules. S'appuyant sur ses

responsabilités actuelles en matière de gestion matérielle des stocks et d'administration opérationnelle au jour le jour des stocks stratégiques pour déploiement rapide (notamment pour ce qui est de veiller à ce que la prise d'inventaires, la maintenance et la remise en état des stocks et les rapports y relatifs se fassent aux moments voulus), elle secondera le Directeur dans la mise en œuvre du plan stratégique des programmes de modularisation, tel que défini au Siège.

31. Il est également proposé de créer un poste de fonctionnaire du budget à la classe P-3, dont le titulaire sera chargé, sous la supervision du Directeur de la Base, de contribuer à la coordination globale, efficace et effective de tout ce qui touche à l'établissement du budget et à la gestion des allocations de crédits. Ces tâches sont actuellement effectuées au sein du Bureau du Directeur de la Base par un seul agent du Service mobile, de classe FS-5.

32. Cet agent du Service mobile (classe FS-5) n'est plus en mesure de répondre aux questions de plus en plus nombreuses se rapportant au budget et émanant des personnels compétents de la Base et du Siège, d'assurer le contrôle de l'exécution du budget, et d'établir les prévisions de dépenses pour l'exercice à venir, sans augmenter le risque d'erreurs et les retards. Au cours des dernières années, la charge de travail s'est sensiblement alourdie et la fonction budgétaire est devenue de plus en plus complexe, et ces tendances devraient se poursuivre compte tenu de l'exécution prévue, par la BLSB et par la Base d'appui de Valence, de certains éléments de la Stratégie mondiale d'appui aux missions, comme il sera indiqué dans les prochains documents budgétaires.

33. Le fonctionnaire du budget sera chargé d'établir les prévisions de dépenses annuelles et les rapports sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique, de constituer les dossiers de justificatifs relatifs à la budgétisation axée sur les résultats, ainsi que d'analyser et de réviser les prévisions de dépenses et les éléments fournis par les neuf centres de coûts. Il devra notamment assurer le suivi mensuel des indicateurs et analyser les écarts entre les crédits ouverts et les dépenses effectives, prêter conseil quant aux politiques et procédures budgétaires, répondre aux questions des organes d'audit, contrôler les allocations et préparer les sous-allocations, veiller à la disponibilité des fonds nécessaires aux activités de la Base, au besoin en réaffectant des crédits, contrôler que les engagements de dépenses et les dépenses sont conformes aux directives budgétaires, et approuver les demandes de fourniture en fonction des attributions de crédits.

Bureau de la sécurité

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes de temporaire (agents des services généraux recrutés sur le plan national)

34. Le Bureau de la sécurité poursuivra la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'étude sur l'appréciation des risques réalisée par le Département de la sûreté et de la sécurité. Pour ce faire, il devra consolider ses effectifs, qui se composent actuellement de 10 agents, dont sept occupent des postes de temporaire. Il est d'autant plus important que le Bureau soit en mesure de continuer à surveiller les fonctions essentielles, les bâtiments et les installations 24 heures sur 24 et 365 jours par an que la Base a des attributions stratégiques (plate-forme pour les communications, centre de reprise après sinistre, centre de stockage des données), que ses effectifs augmentent et que les personnes qui viennent y suivre des stages de formation sont de plus en plus nombreuses. Si l'on veut continuer à assurer une

sécurité effective, veiller au contrôle et à la responsabilité et protéger les biens de la Base et son personnel 24 heures sur 24 et 365 jours par an, il faudra recruter trois agents supplémentaires et donc créer trois postes de temporaire (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

35. Cela permettra d'assurer la sécurité 24 heures sur 24, les effectifs étant répartis en trois équipes, une personne étant de service pendant chaque tranche de huit heures, sept jours sur sept, et un agent étant de service le jour pour répondre aux appels téléphoniques d'urgence (incendie, sécurité ou assistance médicale), 8 heures par jour et 5 jours par semaine (à l'exclusion, donc, des jours de week-end et des jours fériés). Cet agent sera également chargé d'observer les images transmises par les caméras de surveillance en circuit fermé et les signaux provenant des systèmes d'alerte à capteurs, d'évaluer les incidents et d'y donner suite, de mener des enquêtes administratives, d'assurer la liaison avec les autorités locales pour ce qui est des opérations courantes de sécurité, de mener des inspections, et de veiller à la sécurité du personnel de la Base, de ses installations et de ses opérations.

Bureau régional de la sécurité aérienne

Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste (de P-3 à P-4)

36. Actuellement, les effectifs du Bureau régional de la sécurité aérienne se composent de deux fonctionnaires de classe P-3, qui sont chargés d'assurer le contrôle de la sécurité aérienne pour le compte de la Base, de la FINUL, de la MANUI, de la MINUNEP et de l'UNFICYP. Le Bureau est chargé par ailleurs de formuler et de mettre à jour des programmes préventifs de sécurité aérienne en vue de réduire les risques liés aux opérations aériennes et de sensibiliser les personnels de la Base et des missions qui y sont rattachées à la sécurité et aux pratiques en la matière. De plus, depuis quelques années, le Bureau dispense des stages de formation initiale aux responsables de la sécurité aérienne nouvellement recrutés dans la catégorie des administrateurs, et il prend part à l'élaboration de documents techniques dans ce domaine.

37. La flotte dont le Bureau s'occupe s'est sensiblement étoffée depuis l'expansion des activités en 2009, de sorte qu'elle compte à présent 14 appareils, auxquels viendront s'ajouter deux hélicoptères que la MANUI est sur le point d'acquérir. De ce fait, le Bureau doit évaluer en permanence et de façon plus approfondie les risques d'accident et consacrer plus de temps à la gestion des risques. Les directives du Manuel de sécurité aérienne établi par l'ONU précisent le nombre de spécialistes de la sécurité aérienne qui doivent être rattachés aux missions. Ainsi, lorsque la flotte compte entre 10 et 20 appareils, les effectifs doivent se composer d'un spécialiste de classe P-4, d'un spécialiste de classe P-3 et d'un assistant à la sécurité aérienne (Service mobile). Il est donc proposé de reclasser un poste P-3 à P-4 afin que le tableau d'effectifs soit conforme aux directives du Manuel, mais aussi pour tenir compte du champ d'activité et des attributions plus importantes du personnel du Bureau. À l'heure actuelle, le Bureau est la seule unité administrative de la Base n'ayant ni chef ni responsable chargé de la diriger. Le titulaire du poste reclassé assumera les fonctions de chef et il sera chargé de veiller à la qualité des produits et services du Bureau; et il supervisera les activités du spécialiste de la sécurité aérienne de classe P-3 et lui donnera des instructions.

Conseil central de contrôle pour le personnel des missions

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes (transfert de 1 poste P-4 et de 1 poste P-3 des services du Siège, et transfert des services du Siège et transformation en poste de 1 poste P-3 de temporaire)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (transfert des services du Siège de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

38. Le Conseil central de contrôle pour le personnel des missions est chargé de contrôler le processus de sélection des candidats aux postes vacants dans les missions, de veiller à ce que les avis de vacance de poste soient conformes aux procédures et aux normes de classement des emplois et que les critères approuvés s'appliquent correctement et systématiquement à l'évaluation des candidats qui seront inscrits au fichier de recrutement du Département de l'appui aux missions.

39. Le Conseil supervise les recrutements à des postes vacants de classe P-5 et D-1, tandis que le Comité central de contrôle pour le personnel des missions s'occupe des postes d'administrateur jusqu'à la classe P-4 ainsi que des postes d'agent du Service mobile aux classes FS-6 et FS-7, et la Commission centrale de contrôle pour le personnel des missions, des postes d'agent du Service mobile jusqu'à la classe FS-5.

40. À l'heure actuelle, le tableau d'effectifs du Conseil se compose de 4 postes – 1 P-4 (chef de l'unité administrative et secrétaire du Conseil), 1 P-3 (secrétaire du Comité central) et 2 postes d'agent des services généraux – ainsi que de 1 poste de temporaire de classe P-3 (secrétaire de la Commission centrale), autorisé jusqu'au 30 juin 2010.

41. Entre juin 2009 et février 2010, le Conseil a été saisi de 700 dossiers, dont 369 ont été renvoyés au Comité (pour être traités par un seul administrateur de classe P-3) et 234 à la Commission (pour être également traités par un seul administrateur de classe P-3). Chaque dossier s'accompagnait en moyenne d'une cinquantaine de pages de documentation, entrées manuellement dans la base de données du Conseil. Il devait être lu et examiné par le secrétaire de l'organe compétent et il arrivait que certains doivent être réexaminés si le Conseil avait jugé que les procédures applicables n'avaient pas été rigoureusement suivies et qu'il avait demandé des modifications et précisions à son secrétariat. Or, les retards enregistrés dans le traitement des dossiers se répercutent sur le processus d'entérinement et l'inscription des candidats au fichier de recrutement, ce qui, à son tour, a une incidence directe sur la sélection des candidats et le taux de vacance de postes de chaque mission. Considérant le nombre des dossiers traités par les secrétaires respectifs du Comité et de la Commission, il est essentiel pour le bon fonctionnement du Conseil de maintenir le tableau d'effectifs tel qu'il est. Les fonctions assumées par le secrétaire de la Commission sont de nature permanente. Il est donc proposé de transformer le poste de temporaire (P-3) correspondant en un poste de classe P-3.

Tableau 2
Ressources humaines : Services d'appui

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureau du Chef des Services d'appui									
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	1	–	–	1	2	–	3
Nombre de postes proposés 2010/11	–	–	1	–	–	1	2	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des finances									
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	1	–	1	2	9	–	11
Nombre de postes proposés 2010/11	–	–	1	–	1	2	9	–	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section du personnel									
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	1	–	1	2	9	–	11
Nombre de postes proposés 2010/11	–	–	1	–	1	2	10	–	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Postes de temporaire approuvés ^a 2009/10	–	–	–	1	–	1	7	–	8
Postes de temporaire proposés ^a 2010/11	–	–	–	1	–	1	7	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, Section du personnel									
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	1	1	1	3	16	–	19
Nombre de postes proposés 2010/11	–	–	1	1	1	3	17	–	20
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Section des achats									
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	1	1	1	3	10	–	13
Nombre de postes proposés 2010/11	–	–	1	1	1	3	10	–	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la gestion des installations									
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	–	–	1	1	17	–	18
Nombre de postes proposés 2010/11	–	–	–	–	1	1	24	–	25
Variation nette	–	–	–	–	–	–	7	–	7
Postes de temporaire approuvés ^a 2009/10	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Postes de temporaire proposés ^a 2010/11	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Total, Section de la gestion des installations										
Nombre de postes approuvés 2009/10	-	-	-	-	1	1	18	-	19	
Nombre de postes proposés 2010/11	-	-	-	-	1	1	25	-	26	
Variation nette	-	-	-	-	1	-	7	-	7	
Groupe des archives, de l'enregistrement, du courrier et de la valise diplomatique										
Nombre de postes approuvés 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Nombre de postes proposés 2010/11	-	-	-	1	-	1	3	-	4	
Variation nette	-	-	-	1	-	1	3	-	4	
Infirmierie										
Nombre de postes approuvés 2009/10	-	-	-	-	-	-	2	-	2	
Nombre de postes proposés 2010/11	-	-	-	-	-	-	2	-	2	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Groupe d'appui interne à l'informatique, aux communications et à la logistique										
Nombre de postes approuvés 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Nombre de postes proposés 2010/11	-	-	-	-	2	-	13	-	15	
Variation nette	-	-	-	-	2	-	13	-	15	
Totaux (postes)										
Nombre de postes approuvés 2009/10	-	-	4	1	4	9	49	-	58	
Nombre de postes proposés 2010/11	-	-	4	2	6	12	73	-	85	
Variation nette	-	-	-	1	2	3	24	-	27	
Totaux (postes de temporaire)										
Postes de temporaire approuvés ^a 2009/10	-	-	-	1	-	1	8	-	9	
Postes de temporaire proposés ^a 2010/11	-	-	-	1	-	1	8	-	9	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux (Service d'appui)										
Nombre de postes approuvés 2009/10	-	-	4	2	4	10	57	-	67	
Nombre de postes proposés 2010/11	-	-	4	3	6	13	81	-	94	
Variation nette	-	-	-	1	2	3	24	-	27	

^a Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Le tableau ci-après est un récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées pour le Service d'appui, par type de modification.

Type de modification proposée	Postes
Création	1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
Transfert	Augmentation nette de 18 postes (1 P-2, 2 agents du Service mobile et 15 agents des services généraux recrutés sur le plan national)
Transformation	8 postes d'agents des services généraux recrutés sur le plan national
Augmentation nette	27

Section des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (agent des services généraux recruté sur le plan national)

42. Il est proposé de créer un poste de préposé (voyages) de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national. Le titulaire de ce poste aidera la Section à traiter les dossiers de plus en plus nombreux du fait du transfert à la Base des unités hébergées, dont la Force de police permanente, ainsi que du lancement de la Base d'appui de Valence. C'est ainsi que le nombre des autorisations de voyage a, en 2008/09, augmenté de 155 % par rapport à 2006/07. Pour faire face à cette montée en flèche, il a fallu réaffecter provisoirement à cette tâche un fonctionnaire de la Section, ce qui se répercute sur la gestion d'autres questions relatives aux ressources humaines. Il n'est pas possible d'opérer, au niveau des flux de travail, de nouveaux gains d'efficacité qui permettraient à la Section de s'acquitter de toutes ses attributions car ses activités ont déjà fait l'objet d'une rationalisation. Le titulaire du poste proposé se chargera de traiter toutes les autorisations de voyage, ainsi que les factures et les demandes de remboursement y relatives. Il s'occupera des laissez-passer des Nations Unies et des photographies d'identité requises, il compilera des statistiques et il transmettra les informations relatives aux voyages. Il s'occupera du personnel de la Base de soutien logistique, mais aussi du personnel du Centre international de calcul et de l'UNOPS pour ce qui touche au renouvellement des laissez-passer et aux photographies d'identité.

Services d'appui

Transferts de postes

43. Outre la création d'un poste comme indiqué au paragraphe précédent, il est proposé de transférer des postes comme suit (voir par. 19 ci-dessus) :

Section		Postes devant être transférés		
Depuis	Vers	Vers les Services d'appui	Depuis les Services d'appui	Nombre et classe des postes
Section de la gestion des installations	Groupe des archives, de l'enregistrement, du courrier et de la valise diplomatique	1	(1)	Agent des services généraux recruté sur le plan national

<i>Section</i>		<i>Postes devant être transférés</i>	
<i>Depuis</i>	<i>Vers</i>	<i>Vers les Services d'appui</i>	<i>Depuis les Services d'appui</i>
		<i>Nombre et classe des postes</i>	
Section du génie	Section de la gestion des installations	1	Agent des services généraux recruté sur le plan national
Section de l'informatique et des communications	Section de la gestion des installations	1	Agent des services généraux recruté sur le plan national
Section de la gestion du matériel	Groupe des archives, de l'enregistrement, du courrier et de la valise diplomatique	3	1 P-2 et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national
Section du transport	Groupe d'appui interne à l'informatique, aux communications et à la logistique	2	1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recrutés sur le plan national
Section de l'informatique et des communications	Groupe d'appui interne à l'informatique, aux communications et à la logistique	11	1 agent du Service mobile et 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national
Transferts depuis ou vers les Services d'appui		19	(1)
Nombre net de postes transférés vers les Services d'appui		18	

Transformation de postes

44. Outre les modifications du tableau d'effectifs présentées plus haut, il est proposé de transformer des fonctions de vacataire en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (voir aussi par. 20 ci-dessus).

- a) Section de la gestion des installations :
- 2 *maçons*, chargés de l'entretien et des réparations courantes ainsi que des petits travaux de rénovation;
 - 1 *plombier-chauffagiste*, chargé de l'entretien courant et des réparations touchant la distribution d'eau, les eaux usées et le chauffage;
 - 1 *conducteur d'équipements lourds*, chargé d'aider aux travaux d'entretien des infrastructures (par exemple, réparation des conduites d'eau et des câbles souterrains, drainage), et de conduire des équipements spécialisés (par exemple, excavatrice, pelle rétrocaveuse, chargeur à direction à glissement);
 - 2 *électriciens*, chargés de l'entretien courant et de la réparation des installations électriques (par exemple, remplacement de commutateurs, de fusibles et d'ampoules, rénovation des circuits électriques) et de localiser les pannes;

b) Groupe d'appui interne à l'informatique, aux communications et à la logistique :

- *1 technicien en informatique*, chargé de réceptionner les appels signalant des pannes, de tenir le registre des appels, d'attribuer les tâches en fonction des priorités, de maintenir la relation client, et de faire remonter l'information aux services d'appui interne;
- *1 informaticien*, chargé de l'appui technique de niveau I dans le cadre de l'attribution des tâches par le service d'assistance (téléphone, matériel informatique et logiciels).

Tableau 3
Ressources humaines : service du soutien logistique

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureau du Chef du Service de soutien logistique										
Nombre de postes approuvés 2009/10	-	-	1	-	-	-	1	2	-	3
Nombre de postes proposés 2010/11	-	-	1	-	-	-	1	2	-	3
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Section des opérations logistiques										
Nombre de postes approuvés 2009/10	-	-	1	-	2	3	3	24	-	27
Nombre de postes proposés 2010/11	-	-	1	-	1	2	2	26	-	28
Variation nette	-	-	-	-	(1)	(1)	(1)	2	-	1
Section du transport										
Nombre de postes approuvés 2009/10	-	-	1	-	3	4	4	23	-	27
Nombre de postes proposés 2010/11	-	-	1	-	2	3	3	25	-	28
Variation nette	-	-	-	-	(1)	(1)	(1)	2	-	1
Postes de temporaire approuvés ^a 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Postes de temporaire proposés ^a 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, Section du transport										
Nombre de postes approuvés 2009/10	-	-	1	-	3	4	4	24	-	28
Nombre de postes proposés 2010/11	-	-	1	-	2	3	3	26	-	29
Variation nette	-	-	-	-	(1)	(1)	(1)	2	-	1
Section des approvisionnements										
Nombre de postes approuvés 2009/10	-	-	1	1	-	2	2	15	-	17
Nombre de postes proposés 2010/11	-	-	1	1	-	2	2	21	-	23
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	6	-	6

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Section du génie									
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	1	1	1	3	23	–	26
Nombre de postes proposés 2010/11	–	–	1	1	1	3	24	–	27
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Section de la gestion du matériel									
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	–	3	–	3	15	–	18
Nombre de postes proposés 2010/11	–	–	–	2	–	2	13	–	15
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	(2)	–	(3)
Centre de gestion du système d'information géographique									
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Nombre de postes proposés 2010/11	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés ^a 2009/10	–	–	–	1	1	2	4	–	6
Postes de temporaire proposés ^a 2010/11	–	–	–	1	1	2	4	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, Centre de gestion du système d'information géographique									
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	1	1	1	3	4	–	7
Nombre de postes proposés 2010/11	–	–	1	1	1	3	4	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre des opérations aériennes									
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	1	3	1	5	–	–	5
Nombre de postes proposés 2010/11	–	–	1	3	2	6	2	–	8
Variation nette	–	–	–	–	1	1	2	–	3
Postes de temporaire approuvés ^a 2009/10	–	–	–	–	1	1	1	–	2
Postes de temporaire proposés ^a 2010/11	–	–	–	–	1	1	1	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, Centre des opérations aériennes									
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	1	3	2	6	1	–	7
Nombre de postes proposés 2010/11	–	–	1	3	3	7	3	–	10
Variation nette	–	–	–	–	1	1	2	–	3
Centre des normes et études techniques									
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Nombre de postes proposés 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes de temporaire approuvés ^a 2009/10	-	-	1	1	-	2	2	-	4	
Postes de temporaire proposés ^a 2010/11	-	-	1	1	-	2	2	-	4	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, Centre des normes et études techniques										
Nombre de postes approuvés 2009/10 ^a	-	-	1	1	-	2	2	-	4	
Nombre de postes proposés 2010/11 ^a	-	-	1	1	-	2	2	-	4	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, postes										
Nombre de postes approuvés 2009/10	-	-	7	8	7	22	102	-	124	
Nombre de postes proposés 2010/11	-	-	7	7	6	20	113	-	113	
Variation nette	-	-	-	(1)	(1)	(2)	11	-	9	
Total, postes de temporaire										
Postes de temporaire approuvés ^a 2009/10	-	-	1	2	2	5	8	-	13	
Postes de temporaire proposés ^a 2010/11	-	-	1	2	2	5	8	-	13	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, Service du soutien logistique										
Nombre de postes approuvés 2009/10	-	-	8	10	9	27	110	-	137	
Nombre de postes proposés 2010/11	-	-	8	9	8	25	121	-	146	
Variation nette	-	-	-	(1)	(1)	(2)	11	-	9	

^a Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Le tableau ci-après est un récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées pour le Service du soutien logistique, par type de modification :

<i>Type de modification proposée</i>	<i>Postes</i>
Transfert	Diminution nette de 6 postes (1 P-2, 1 agent du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national)
Transformation	15 agents des services généraux recrutés sur le plan national
Augmentation nette	9

Service du soutien logistique

Transfert de postes

45. Outre les modifications du tableau d'effectifs présentées plus haut, il est proposé de transférer des postes comme suit (voir le paragraphe 19 ci-dessus).

Section		Postes devant être transférés		
Depuis	Vers	Vers le Service du soutien logistique	Depuis le Service du soutien logistique	Nombre et classe des postes
Section des opérations logistiques	Centre des opérations aériennes	3	(3)	1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national
Section du transport	Groupe d'appui interne à l'informatique, aux communications et à la logistique		(2)	1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national
Section du génie	Section de la gestion des installations		(1)	1 agent des services généraux recruté sur le plan national
Section de la gestion du matériel	Groupe des archives, de l'enregistrement, du courrier et de la valise diplomatique		(3)	1 P-2 et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national
Transferts depuis ou vers le Service du soutien logistique		3	(9)	
Nombre net de postes transférés vers le Service du soutien logistique			(6)	

Transformation de postes

46. Outre les modifications du tableau d'effectifs présentées plus haut, il est proposé de transformer des fonctions de vacataire en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (voir aussi le paragraphe 20 ci-dessus).

- a) Section des opérations logistiques :
 - 4 assistants à la réception et à l'inspection, chargés de réceptionner et d'inspecter les fournitures, accessoires et services divers en rapport avec les stocks stratégiques pour déploiement rapide, la réserve de matériel de l'ONU, les matériels en transit vers les missions, et la Base, ainsi que d'entrer les données correspondantes dans le système Galileo et d'apposer les codes barres sur les matériels;
- b) Section du transport :
 - 3 magasiniers, chargés de réceptionner et distribuer les pièces détachées et matériels courants en rapport avec les stocks stratégiques pour déploiement rapide et la remise en état des matériels de la réserve de

l'ONU et de la flotte opérationnelle de la Base, ainsi que d'effectuer les opérations courantes d'entreposage à l'aide du matériel de manutention;

c) Section des approvisionnements :

- *3 magasiniers*, chargés de réceptionner et distribuer les fournitures et accessoires en rapport avec les stocks stratégiques pour déploiement rapide, la réserve de matériel de l'ONU et les opérations de la Base, ainsi que d'effectuer les opérations courantes d'entreposage à l'aide du matériel de manutention;
- *3 assistants aux fournitures*, chargés de réceptionner et distribuer les fournitures et accessoires en rapport avec les stocks stratégiques pour déploiement rapide, la réserve de matériel de l'ONU et les opérations de la Base, d'entrer les données correspondantes dans la base de données Galileo et d'établir les bordereaux de sortie;

d) Section du génie :

- *1 mécanicien*, chargé des opérations courantes d'inspection, d'entretien et de préservation du matériel de génie faisant partie des stocks stratégiques pour déploiement rapide, de la remise en état des éléments de la réserve de matériel de l'ONU et de l'appui au fonctionnement du matériel opérationnel de la Base;
- *1 magasinier*, chargé de réceptionner et distribuer les fournitures et accessoires de génie en rapport avec les stocks stratégiques pour déploiement rapide et leur remise en état, ainsi que d'effectuer les opérations courantes d'entreposage à l'aide du matériel de manutention.

Tableau 4

Ressources humaines : Service de l'informatique et des communications

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Volontaires national			Unies		
Section des opérations informatiques et des communications (Brindisi)										
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	3	2	9	14	40	–	–	54
Nombre de postes proposés 2010/11	–	–	3	2	8	13	41	–	–	54
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	1	–	–	–
Section des opérations informatiques et des communications (Valence)										
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	3	–	1	4	2	–	–	6
Nombre de postes proposés 2010/11	–	–	3	1	2	6	13	–	–	19
Variation nette	–	–	–	1	1	2	11	–	–	13

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan des Nations Unies</i>		Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Volontaires</i>			<i>nationaux</i>		
Total, Service de l'informatique et des communications										
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	6	2	10	18	42	–	60	
Postes proposés 2010/11	–	–	6	3	10	19	54	–	73	
Variation nette, Service de l'informatique et des communications	–	–	–	1	–	1	12	–	13	

Le tableau suivant est un récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées pour le Service de l'informatique et des communications, par type de modification :

<i>Type de modification proposée</i>	<i>Postes</i>
Création	13 postes (1 P-3, 1 agent du Service mobile et 11 agents des services généraux recrutés sur le plan national)
Transfert	Diminution nette de 12 postes (1 agent du Service mobile et 11 agents des services généraux recrutés sur le plan national)
Transformation	12 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national
Augmentation nette	13

Services de l'informatique et des communications (Valence)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (1 P-3 et 1 agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 11 postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national)

47. Le Service de l'informatique et des communications a été rationalisé de sorte à desservir la BSLB et la BANUV, mais aussi à assurer le contrôle intégré et global des activités et du personnel des deux sites. Pour continuer dans ce sens, il est proposé de subdiviser le Service en deux sections opérationnelles, dont chacune comprendra les unités administratives nécessaires à la prestation de services indispensables en matière de communications et d'informatique.

48. Ceci permettra d'une part d'optimiser, par une répartition équilibrée entre les deux sites, les moyens de gestion indispensables à la supervision de l'opération la plus complexe du système des Nations Unies en matière de communications et d'informatique, et, de l'autre, de confier les services d'appui à des agents contractuels. Cette structure solidement charpentée est de plus modulable, dans la mesure où les cadres essentiels seront placés aux postes clefs. On pourra ainsi faire

appel à des services contractuels d'appui pour répondre à une intensification des activités.

49. Il est proposé de créer comme suit des postes à la BANUV.

Groupe de l'appui technique aux liaisons par satellite

50. Le Groupe est chargé de l'infrastructure extrêmement complexe de communications par satellite qui permet de desservir les missions et les organismes des Nations Unies 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

51. Le titulaire du poste FS-6 qu'il est proposé de créer assumera les fonctions de chef du Groupe de l'appui technique aux liaisons par satellite; il supervisera les techniciens spécialisés afin de veiller au bon fonctionnement de l'infrastructure de communication par satellite et au bon déroulement des opérations qui assurent l'ininteruption des liaisons de communication, dont l'importance est capitale. Il se chargera également de l'administration des techniciens spécialistes des communications par satellite.

52. Il est proposé de créer quatre postes de technicien spécialiste des communications par satellite, dont les titulaires seront chargés de l'installation, du fonctionnement et de la maintenance des systèmes de communication par satellite de la Base d'appui. Ces techniciens assureront aussi en permanence un appui de niveau 1, 2 et 3 à l'infrastructure mondiale. Enfin, ils établiront les liaisons autorisées en suivant les procédures établies et ils en surveilleront la performance et la disponibilité.

Groupe de l'infrastructure

53. Il est proposé de créer deux postes de technicien spécialiste de l'infrastructure (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont les titulaires seront chargés de l'installation, du fonctionnement et de la maintenance des systèmes critiques de l'infrastructure de la BANUV, de l'acquisition des composants autorisés de cette infrastructure dans le respect des procédures établies en matière de prestation de services informatiques et de communications, de la coordination de l'appui à toutes les installations câblées fixes, aux systèmes de refroidissement de précision, d'extinction des incendies et d'alimentation sans interruption, ainsi qu'aux groupes électrogènes, au réseau de distribution d'électricité, et aux systèmes d'accès sécurisé et de surveillance par caméras en circuit fermé. Enfin, ils administreront la prestation de services par des fournisseurs tiers et s'assureront que la configuration et l'appui sont adéquats.

Groupe de l'assistance informatique interne

54. Il est proposé de créer deux postes d'assistant informatique (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont les titulaires seront chargés de prêter des services en rapport avec les technologies de l'information et des communications aux utilisateurs finals de la BANUV, notamment pour ce qui est des matériels et logiciels indispensables au bon fonctionnement des outils d'automatisation. Ils assureront également la gestion du courrier et des serveurs de fichiers locaux, ainsi que du réseau local et des systèmes de téléphonie par Internet.

Bureau du Chef du Service

55. Bien que les tâches d'administration et d'appui relatives à la BANUV soient assurées par les services de Brindisi, il importe que le site de Valence dispose d'un effectif minimum chargé des services d'appui courants, notamment pour ce qui est de la logistique et de la sécurité.

56. Il est donc proposé de créer un poste de responsable de la sécurité (P-3) et un poste d'assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont les titulaires veilleront, en étroite coopération avec le Bureau du Département de la sûreté et de la sécurité et le Bureau de la sécurité à Brindisi, au respect des normes de sécurité établies pour la BANUV conformément aux critères établis, et coordonneront la prestation de services de sécurité par un fournisseur tiers.

57. Il est également proposé de créer deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, l'un pour recruter un assistant à l'administration des marchés et des achats et l'autre pour un assistant au matériel et à la logistique, afin que ces fonctions puissent être exécutées à la Base d'appui. L'assistant à l'administration des marchés et des achats s'occupera des opérations d'achat auprès de fournisseurs locaux et coordonnera l'administration, au plan local, des contrats de service. L'assistant au matériel et à la logistique coordonnera, au plan local, les activités relatives au matériel et au soutien logistique, notamment pour ce qui est de la réception, de l'inspection, de l'établissement des inventaires physiques et de la gestion du matériel. Ces effectifs restreints faciliteront le contrôle et le suivi sur place, ainsi que les communications avec le site de Brindisi concernant diverses questions essentielles en matière d'appui.

Service de l'informatique et des communications

Transfert de postes

58. Outre les modifications du tableau d'effectifs indiquées plus haut, il est proposé de transférer des postes comme suit (voir aussi le paragraphe 19 ci-dessus).

<i>Section</i>		<i>Postes devant être transférés</i>
<i>Depuis</i>	<i>Vers</i>	<i>Depuis le Service de l'informatique et des communications</i> <i>Nombre et classe de postes</i>
Section de l'informatique et des communications (Brindisi)	Groupe de l'appui interne à l'informatique, aux communications et à la logistique	(11) 1 agent du Service mobile et 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national
Service de l'informatique et des communications (Brindisi)	Section de la gestion des installations	(1) 1 agent des services généraux recruté sur le plan national
Transferts depuis ou vers le Service de l'informatique et des communications		(12)

Section		Postes devant être transférés
Depuis	Vers	Depuis le Service de l'informatique et des communications Nombre et classe de postes
Nombre net de postes transférés vers le Service de l'informatique et des communications		(12)

Transformation de postes

59. Outre les modifications du tableau d'effectifs présentées plus haut, il est proposé, pour le site de Brindisi, de transformer des fonctions de vacataire en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (voir le paragraphe 20 ci-dessus).

- a) Groupe de l'appui aux réseaux :
 - *1 technicien spécialiste des communications*, chargé de la maintenance, de la configuration et du fonctionnement des installations téléphoniques fixes ou cellulaires de la BSLB, de la délivrance de codes confidentiels pour les appareils téléphoniques, de la mesure de l'utilisation des systèmes de communication vocale, de la gestion et du fonctionnement des services de cryptage (appareils de communication vocale et télécopieurs), de la prestation d'une assistance de niveau 2 aux usagers, de la configuration des terminaux BlackBerry, et, enfin, de la liaison avec les prestataires de services de télécommunications en vue de coordonner et définir les prescriptions techniques des projets y relatifs;
 - *1 concepteur technique*, chargé d'établir le dessin technique des systèmes et installations d'informatique et de communication, d'aider à l'établissement des prescriptions techniques des projets d'informatique et des communications, de contribuer à l'évaluation des dessins techniques reçus des fournisseurs, ainsi que de veiller à ce que les installations soient, sur le plan architectural, structurel et technique, certifiées conformes aux lois italiennes en matière de sécurité et de normes professionnelles. Ce poste est indispensable si l'on veut assurer le respect permanent des normes ISO 27001 et obtenir la certification de toutes les installations des Services de l'informatique et des communications de la BSLB;
- b) Groupe de l'infrastructure :
 - *3 assistants informaticiens*, chargés de gérer l'installation, la maintenance et la conception des systèmes informatiques, d'assembler les prototypes, de réparer divers éléments de matériel, d'assurer le câblage structuré des systèmes informatiques, notamment pour ce qui est des périphériques, des hygromètres, des systèmes anti-intrusion, des conditionneurs d'énergie, et des systèmes de secours en cas de panne d'électricité, et, enfin, d'assembler les armoires informatiques et autres meubles électroniques nécessaires pour les nouveaux matériels;

- *6 techniciens spécialistes des communications*, chargés d'entretenir et de mettre à jour les systèmes de contrôle des infrastructures, de gérer l'installation, la maintenance et la conception des systèmes de communication, de réparer des matériels divers, d'installer les systèmes d'identification par radiofréquence, les caméras de surveillance en circuit fermé, les conditionneurs d'énergie et les systèmes de secours en cas de panne d'électricité, et, enfin, d'assembler les armoires informatiques et autres meubles électroniques nécessaires pour les nouveaux matériels;
- c) Groupe de la gestion du matériel :
- *1 magasinier*, chargé de réceptionner et distribuer les matériels, fournitures et accessoires informatiques en rapport avec les stocks stratégiques pour déploiement rapide et leur remise en état, et d'effectuer les opérations courantes d'entreposage à l'aide du matériel de manutention.

Tableau 5
Ressources humaines : unités hébergées

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Total partiel		Total partiel	Volontaires des Nations Unies		
Service intégré de formation										
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	1	2	–	3	2	–	5	
Nombre de postes proposés 2010/11	–	–	1	2	–	3	2	–	5	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Force de police permanente										
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	1	16	8	–	25	2	–	27	
Nombre de postes proposés 2010/11	–	1	25	24	2	52	2	–	54	
Variation nette	–	–	9	16	2	27	–	–	27	
Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires										
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Nombre de postes proposés 2010/11	–	–	3	2	–	5	1	–	6	
Variation nette	–	–	3	2	–	5	1	–	6	
Total, postes										
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	1	17	10	–	28	4	–	32	
Nombre de postes proposés 2010/11	–	1	29	28	2	60	5	–	65	
Variation nette	–	–	12	18	2	32	1	–	33	
Total, unités hébergées										
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	1	17	10	–	28	4	–	32	

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	Total partiel		<i>national</i>			
Nombre de postes proposés 2010/11	–	1	29	28	2	60	5	–	65	
Variation nette, unités hébergées	–	–	12	18	2	32	1	–	33	

Le tableau suivant est un récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées pour les unités hébergées, par type de modification :

<i>Type de modification proposée</i>	<i>Postes</i>
Création	33 (2 P-5, 10 P-4, 18 P-3, 2 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national)
Augmentation nette	33

Force de police permanente

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 27 postes (1 P-5, 8 P-4, 16 P-3, 2 agents du Service mobile)

60. La Force de police permanente a été transférée du Siège à la Base en août 2009, l'objectif étant de créer un corps d'officiers de police et de cadres supérieurs, aux effectifs restreints, qui pourrait évaluer les besoins des missions et préparer la phase de démarrage de la composante police civile des nouvelles opérations, et qui serait en mesure d'aider à évaluer les besoins des opérations établies et d'en améliorer le fonctionnement. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a proposé de consolider les effectifs de la Force de police permanente avant même que soit réalisée l'évaluation de ses activités à la fin de la première année. Cette évaluation, qui lui a été présentée en décembre 2008, concluait à la nécessité de renforcer les effectifs de la Force et proposait, pour ce faire, deux options. Il s'agissait de consolider les moyens d'intervention de la Police des Nations Unies et de pouvoir répondre en urgence à des demandes spécifiques.

61. La Force de police permanente devrait continuer de participer à la phase de lancement de la composante Police des Nations Unies du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), dont le Conseil de sécurité a récemment approuvé l'établissement, et elle dépêchera pour cela six officiers de police. Une équipe comprenant au moins 11 membres de la Force restera en poste au Bureau pour mettre en place le quartier général de cette composante. L'on compte que la Force de police permanente prêterait assistance au BINUGBIS tout au long de l'exercice 2010/11. Par ailleurs, il est prévu qu'elle envoie, en 2010 et jusqu'en 2011, une équipe consultative auprès du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. La Force de police permanente est constamment en mesure de se déployer rapidement.

62. En ce qui concerne la seconde des fonctions principales de la Force de police permanente, à savoir la prestation de conseils qualifiés et d'une assistance aux

composantes police des opérations de paix en cours, une équipe composée d'au moins 12 membres de la Force devrait être dépêchée auprès de la MINUAD au cours de l'exercice 2009/10 et pourrait avoir à y rester en 2010/11. Il s'agit de prêter une assistance ciblée et conséquente en ce qui concerne la gestion, les activités opérationnelles et l'administration de la composante police de cette mission.

63. On compte que la Force de police permanente continuera, au cours de l'exercice 2010/11, d'aider la MONUC et la MINUSTAH à exécuter de manière stratégique le mandat qui leur a été confié. Elle dépêchera aussi, pour de courtes périodes et à des fins ciblées, des équipes auprès de la MINUL et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) qui aideront les composantes police de ces dernières à améliorer les services qu'elles prêtent. Elle prêtera des conseils spécialisés lors de la phase éventuelle de réduction des effectifs de la MINURCAT.

64. La Force de police permanente s'emploiera, dans toute la mesure possible, à planifier le déploiement de ses membres de telle sorte qu'à tout moment une équipe d'environ cinq personnes demeure en alerte au quartier général pour intervenir rapidement en cas d'urgence. À la suite du séisme qui a frappé Haïti en janvier 2010, la Force a immédiatement dépêché 14 officiers pour prêter assistance à la MINUSTAH.

65. Il est proposé de créer 27 postes pour renforcer les effectifs de la Force, comme suit : 1 P-5 (chef d'équipe), 8 P-4 et 16 P-3 dont les titulaires seront des policiers (conseillers pour les questions de police, conseiller de police judiciaire, conseiller spécialisé dans le génie civil, officier de police, conseiller à la gestion du matériel, et responsable des achats). Il est également proposé de créer 2 postes d'agent du Service mobile.

Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 5 postes
(1 P-5, 2 P-4, 2 P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste
(agent des services généraux recruté sur le plan national)*

66. Il est proposé de créer un corps permanent de spécialiste des questions judiciaires et pénitentiaires, dont l'effectif se composera initialement d'un chef d'équipe (P-5), de deux spécialistes des questions judiciaires (P-4 et P-3), de deux spécialistes des questions pénitentiaires (P-4 et P-3), ainsi que d'un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il comprendra parmi ses membres – lesquels seront choisis de telle sorte à témoigner de la diversité culturelle et linguistique et de la représentation équilibrée des deux sexes – des spécialistes du droit civil, de la *common law* et du droit islamique.

67. Par souci de favoriser l'exercice des fonctions essentielles qui seront confiées à ce corps – déploiement rapide, activités axées sur les opérations, et collaboration avec la Force de police permanente – tous ses membres seront hébergés à la Base. Ceci est capital pour rapprocher les points de vue d'ordre stratégique et opérationnel de l'équipe et ceux des membres de la Force de police permanente, pour consolider la base de connaissances du Corps et pour intégrer ses activités. Le Corps fera partie des unités hébergées par la Base. Pendant 70 % de l'exercice, ses membres devraient être déployés auprès de missions. Les congés représentant 10 % de l'année, ils ne passeront à Brindisi que 20 % de l'année. Ce temps sera nécessaire

pour faire le bilan de leurs activités, rédiger une analyse après action, suivre la formation requise et se préparer à la mission suivante.

68. Le titulaire du poste de Chef d'équipe (P-5) assurera la direction et la gestion générale du Corps et définira ses grandes orientations, supervisera les spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires ainsi que le fonctionnaire d'administration; en outre, il planifiera et formulera le programme de travail de l'équipe et dirigera et passera en revue son exécution. Lorsqu'il sera déployé auprès de missions, il fera rapport au Représentant spécial ou au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et au Chef de la composante justice de la mission et veillera à la mise en place de mesures appropriées de coordination et d'intégration avec les autres composantes de la mission, dans le cadre du mandat général de cette dernière. Il veillera également à ce que les activités de la composante justice et système pénitentiaire soient bien intégrées dans le cadre général de l'état de droit et de la justice pénale, pour ce qui est notamment de définir et promouvoir l'établissement des liens utiles avec la réforme de la police et du secteur de la sécurité de manière à assurer la prise en main et la direction du processus de réforme par les pays, et ce à tous les niveaux. La réalisation attendue du Chef d'équipe, lorsqu'il arrivera dans une mission, sera de fournir un appui aux acteurs nationaux et de leur permettre d'intervenir dès le début du processus national de planification des activités relatives à l'état de droit. Lorsqu'il n'est pas déployé dans une mission, le titulaire du poste sera chargé d'établir des plans de travail individuels détaillés à l'intention des spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires et d'en assurer la mise en œuvre, en coopération avec le chef de la Force de police permanente et le Directeur de la Section consultative du droit pénal et des questions judiciaires au Siège. S'agissant de la deuxième priorité, le renforcement des missions existantes et nouvelles, le titulaire du poste comblera les lacunes graves au niveau de la direction.

69. Le titulaire du poste de spécialiste des affaires judiciaires chargé des orientations générales et de la planification (P-4) s'attachera à définir les besoins essentiels dans le secteur de la justice et à élaborer des projets à impact rapide et formulera une stratégie efficace de collecte de fonds pour la remise en état des infrastructures, l'achat de matériel et le renforcement des capacités conformément aux priorités stratégiques nationales, en veillant à instaurer des synergies étroites avec l'effort de réforme de la police. Il aidera à élaborer, mettre en œuvre et actualiser les plans d'exécution des activités des missions des Nations Unies, le concept d'opérations et les autres outils de planification des composantes état de droit des opérations de maintien de la paix. Afin d'assurer une plus grande cohérence des activités des Nations Unies, il travaillera en étroite coordination avec les autres composantes des missions, les organismes des Nations Unies et les autres acteurs pour élaborer des programmes communs selon que de besoin. Il fera également appel à des donateurs dès les premiers stades de la planification, ce qui est essentiel pour assurer une coordination et une exécution efficaces. En collaboration étroite avec la Force de police permanente, il fournira des conseils techniques et en matière de planification stratégique concernant les capacités, rôles et fonctions de la magistrature (y compris le parquet) et ses relations avec les dispositifs de maintien de l'ordre et de droit coutumier. En outre, il pourra lui être demandé de fournir des conseils, en étroite collaboration avec la Force de police permanente et la composante droits de l'homme des missions, sur les moyens dont disposent les magistrats (y compris ceux du parquet) pour ouvrir des enquêtes sur

les délits graves, y compris les crimes contre l'humanité, et poursuivre et juger leurs auteurs.

70. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des affaires judiciaires (P-3) chargé des travaux d'évaluation et d'analyse. En se chargeant d'effectuer l'état des lieux initial et une évaluation rapide du système judiciaire, le titulaire de ce poste coopérera avec la Force de police permanente, les autres composantes des missions et autres institutions, ainsi qu'avec les autorités nationales, pour couvrir tout l'éventail des travaux de recherche et d'analyse à accomplir. Il fournira un appui technique, des rapports, des analyses et les documents de référence nécessaires sur le cadre juridique, les capacités nationales, l'administration de la justice, les dispositifs de droit coutumier et les questions touchant les voies de recours offerts aux femmes et aux enfants, notamment contre les violences sexuelles et sexistes. Il pourrait également fournir des conseils sur les questions judiciaires liées à la gestion des menaces contre l'état de droit et la sécurité durant les élections, les manifestations publiques, les situations d'urgence et les conflits. Sur la base de ces évaluations, il conseillera le Chef d'équipe et le chef de la Force de police permanente sur l'évolution de la situation dans les domaines de la justice, de la criminalité et de la sécurité, aidera le Chef d'équipe et les spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires à élaborer, mettre en œuvre et actualiser les plans d'exécution des activités des missions des Nations Unies, le concept d'opérations et les autres outils de planification des composantes état de droit des opérations de maintien de la paix.

71. Le titulaire du poste proposé de spécialiste des questions pénitentiaires pour les orientations générales et la planification (P-4) sera chargé, dans la phase de démarrage des nouvelles missions, de recenser les lacunes graves, de proposer des projets à impact rapide, de formuler une stratégie efficace de collecte de fonds pour répondre aux besoins urgents des établissements pénitentiaires et d'aider les autorités nationales et les parties prenantes à élaborer une stratégie nationale et un plan de renforcement du système pénitentiaire, tout en veillant à la prise en main et à la direction du processus de réforme par les pays. Pour améliorer la cohérence entre la planification et la mise en œuvre des activités relatives aux questions pénitentiaires, le titulaire du poste collaborera étroitement avec la Force de police permanente, les autres composantes des missions, les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs afin de faciliter la coordination et d'élaborer au besoin des programmes communs pour s'attaquer à la question plus générale de la politique concernant les établissements pénitentiaires et leur fonctionnement.

72. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions pénitentiaires chargé de la formation et du perfectionnement (P-3). Le titulaire du poste s'emploiera, dans la phase de démarrage des nouvelles missions, à faciliter l'évaluation et l'analyse rapides de la formation et à formuler une stratégie nationale de formation. Il déterminera les besoins de formation non satisfaits et les effectifs nécessaires pour les activités de formation et de renforcement des capacités nationales. Ces activités seront menées de concert avec les autorités nationales, les donateurs, les partenaires internationaux et nationaux et d'autres collaborateurs. Le titulaire du poste recherchera des sites de formation et d'éventuels partenaires nationaux de la formation, qu'il aidera à concevoir des programmes et des modules de formation au niveau national et à en définir le contenu afin de commencer à renforcer les capacités dès les premières phases de la mission.

73. Il est proposé de créer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour seconder le Chef d'équipe et les administrateurs pour toutes les questions administratives touchant à leur travail. Le titulaire du poste fournira un appui logistique général pour aider à assurer le bon fonctionnement du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires. Il prendra toutes les dispositions concernant l'organisation des voyages, gèrera les fichiers électroniques ou sur papier et les bases de données, tiendra les états de congé et de présence, surveillera les stocks de fournitures et matériel de bureau et assurera la liaison avec les autres activités de la Base de Brindisi.

74. Tous les membres du Corps permanent prendront également une part active au mécanisme de préparation des missions intégrées.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2008/09) (1)	Montant réparti (2009/10) (2)	Dépenses prévues (2010/11) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	—	—	—	—	—
Contingents	—	—	—	—	—
Police des Nations Unies	—	—	—	—	—
Unités de police constituées	—	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—	—
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	7 670,3	9 888,3	15 507,0	5 618,7	56,8
Personnel recruté sur le plan national	12 144,4	13 917,1	18 801,8	4 884,7	35,1
Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 960,0	2 463,3	2 698,4	235,1	9,5
Total partiel	21 774,7	26 268,7	37 007,2	10 738,5	40,9
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	326,9	664,6	732,2	67,6	10,2
Voyages	884,3	1 080,3	1 126,7	46,4	4,3
Installations et infrastructures	6 371,8	10 788,2	13 679,6	2 891,4	26,8
Transports terrestres	643,0	908,2	724,0	(184,2)	(20,3)
Transports aériens	—	—	—	—	—
Transports maritimes ou fluviaux	—	—	—	—	—
Communications	5 134,0	6 709,9	8 354,7	1 644,8	24,5
Informatique	5 580,6	7 777,9	8 796,9	1 019,0	13,1
Services médicaux	276,1	398,5	311,7	(86,8)	(21,8)
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	3 345,3	3 357,8	1 284,8	(2 073,0)	(61,7)
Projets à effet rapide	—	—	—	—	—
Total partiel	22 562,0	31 685,4	35 010,6	3 325,2	10,5
Total brut	44 336,7	57 954,1	72 017,8	14 063,7	24,3
Recettes provenant des contributions du personnel	3 403,3	3 808,6	5 419,4	1 610,8	42,3
Montant net	40 933,4	54 145,5	66 598,4	12 452,9	23,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	44 336,7	57 954,1	72 017,8	14 063,7	24,3

B. Contributions non budgétisées

75. La valeur prévue des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^a	20 548,7
Total	20 548,7

^a Valeur des bâtiments à usage de bureaux, des ateliers, des entrepôts et des terrains non bâtis mis à la disposition de la Base par le Gouvernement italien (2 348 700 dollars) et deuxième phase d'une contribution du Gouvernement espagnol, devant être versée sur deux ans au titre des terrains, des bâtiments et du mobilier de bureau pour créer un centre de communications secondaire actif à Valence (Espagne) (26 millions d'euros environ).

C. Gains d'efficience

76. Les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 tiennent compte de la mise en œuvre des initiatives suivantes, qui visent à obtenir des gains d'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Informatique et communications	15	Installation de « filtres d'harmoniques » au centre informatique pour réduire la consommation d'électricité
	10	Mise en place d'un système de refroidissement de l'air extérieur (utilisation de l'air extérieur froid pour refroidir les installations techniques) pour réduire la consommation d'électricité
	400	Utilisation combinée de la virtualisation et de serveurs lame au lieu de serveurs bas de gamme
Total	425	

D. Taux de vacance de postes

77. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux constatés 2008/09</i>	<i>Taux budgétisés 2009/10</i>	<i>Taux projetés 2010/11</i>
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	10,3	15,0	18,0
Personnel recruté sur le plan national	4,2	10,0	7,0
Postes de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	23,6	15,0	10,0
Personnel recruté sur le plan national	18,8	5,0	5,0

^a Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

78. Les taux de vacance de postes qu'il est proposé d'appliquer pour l'exercice 2010/11 ont été déterminés d'après la situation constatée. Le taux appliqué au personnel recruté sur le plan international a été augmenté en raison de l'accroissement sensible des effectifs prévus pour l'exercice budgétaire et du nombre de postes effectivement occupés au cours de l'exercice précédent.

E. Formation

79. Les montants prévus au titre de la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses prévues</i>
Consultants	
Spécialistes de la formation	504,0
Voyages	
Voyages aux fins de la formation	293,8
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services	167,2
Total	965,0

80. Le nombre de participants aux activités de formation prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, comparé à ceux des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2008/09</i>	<i>Nombre prévu 2009/10</i>	<i>Nombre proposé 2010/11</i>	<i>Nombre effectif 2008/09</i>	<i>Nombre prévu 2009/10</i>	<i>Nombre proposé 2010/11</i>	<i>Nombre effectif 2008/09</i>	<i>Nombre prévu 2009/10</i>	<i>Nombre proposé 2010/11</i>
Formation interne	1 808	1 055	1 542	1 024	767	771	–	–	–
Formation externe ^a	99	42	40	193	75	97	–	–	–
Total	1 907	1 097	1 582	1 217	842	868	–	–	–

^a À la Base de soutien logistique des Nations Unies et en dehors de la zone de la mission.

81. La formation du personnel se fait sur place et à l'extérieur. Les programmes de formation interne prévus continueront de fournir un appui à la formation professionnelle et au perfectionnement du personnel des missions pour améliorer les compétences de base et spécialisées du personnel recruté sur le plan national et international. Les programmes portent sur les domaines suivants : sûreté et sécurité, aviation, contrôle des mouvements, informatique et communications, systèmes d'information géographique, services aux clients, gestion de projets, ressources humaines et accueil des civils. Les activités de formation externe visent à renforcer les compétences spécialisées et techniques du personnel dans les domaines suivants : informatique et communications, finances et gestion, transports aériens, génie, sécurité, gestion du matériel et des approvisionnements, systèmes d'information géographique, et gestion et développement organisationnel.

82. En tout, 2 450 personnes devraient recevoir une formation au cours de la période considérée, comme suit : 137 personnes (40 agents recrutés sur le plan international et 97 agents recrutés sur le plan national) participeront à des formations qui se dérouleront à l'extérieur de la BSLB et 2 313 personnes recevront une formation à la Base.

III. Analyse des variations¹

83. La terminologie utilisée en général pour l'analyse des variations dans cette section est définie à l'annexe I B du présent rapport et demeure inchangée par rapport aux précédents rapports.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	5 618,7	56,8 %

• Paramètres budgétaires et gestion : moyens et produits revus à la hausse

84. L'augmentation de 5 618 700 dollars des dépenses prévues à cette rubrique s'explique par l'accroissement des effectifs de la Base recrutés sur le plan international, de 82 postes approuvés pour l'exercice 2009/10 à 123 postes proposés

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

pour l'exercice 2010/11, soit un accroissement net de 39 postes (1 D-1, 2 P-5, 12 P-4, 21 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux). Les dépenses prévues au titre des traitements nets et des contributions du personnel sont basées sur l'échelon 4 du barème des traitements en vigueur depuis janvier 2010, compte tenu de la proportion réelle des fonctionnaires sans charge de famille et de ceux ayant des charges de famille au 31 décembre 2008 et de l'application aux traitements nets du coefficient d'ajustement de janvier 2010. Les dépenses communes prévues pour le personnel recruté sur le plan international représentent 54 % des traitements nets. Un abattement de 18 % au titre des délais de recrutement a été appliqué pour le calcul des dépenses du personnel recruté sur le plan international.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	4 884,7	35,1 %

• **Paramètres budgétaires et gestion : moyens et produits revus à la hausse**

85. L'augmentation de 4 884 700 dollars des dépenses prévues sous cette rubrique correspond aux traitements de 50 agents des services généraux recrutés sur le plan national, qui s'ajouteraient au personnel existant, plus les dépenses connexes. Elle résulte de la conversion en postes de six postes de postes de vacataire et de la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro (0,70 euro pour l'exercice 2010/11 contre 0,74 euro pour l'exercice précédent, sur la base des prévisions de taux de change communiquées par la Banque mondiale). Les dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national se fondent sur le barème des traitements applicable depuis le 1^{er} janvier 2008 (classe G-4, échelon X) et tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 7 %.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	235,1	9,5 %

• **Paramètres budgétaires : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

86. L'augmentation de 235 100 dollars des dépenses prévues sous cette rubrique est imputable à l'accroissement des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan national, du fait de la création de trois postes de temporaire et de la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro (0,70 euro pour l'exercice 2010/11 contre 0,74 euro pour l'exercice précédent). En outre, les ressources demandées tiennent compte de la réduction du taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international par rapport à celui appliqué pour l'exercice 2009/10 (10 % au lieu de 15 %).

	<i>Variation</i>	
Consultants	67,6	10,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

87. La variation de 67 600 dollars enregistrée sous cette rubrique s'explique par l'augmentation des ressources demandées au titre des activités de consultants qui ne sont pas liées à la formation, pour l'exercice considéré, pour les besoins

d'inspection et de certification des installations de télécommunications et d'analyse du réseau satellitaire. Le crédit demandé au titre des activités de consultation qui ne sont pas liées à la formation tient également compte des ressources nécessaires pour la certification et la supervision des travaux d'équipement; la normalisation des contrats de longue durée, la supervision et la certification des activités relatives à la sécurité; l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan général de maîtrise de l'énergie; la migration vers la plate-forme Linux; et le contrôle de la qualité.

88. L'augmentation des dépenses prévues est en partie annulée par la baisse de la demande de consultants aux fins de formation, en dépit de l'accroissement du nombre de stages offerts sur place pour améliorer les compétences techniques. Ces cours portent sur les domaines suivants : informatique et communications, achats, sûreté et sécurité, génie, systèmes d'information géographique, aviation, approvisionnements, et perfectionnement professionnel, encadrement et gestion.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	2 891,4	26,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

89. La variation de 2 891 400 dollars est liée essentiellement à l'augmentation des ressources demandées au titre des services de construction nécessaires pour mener à bien un projet de deux ans visant à aménager des entrepôts pour le matériel et des locaux devant abriter le Service de l'informatique et des communications, le centre informatique et le centre des communications en réseau, et pour mettre à niveau le réseau électrique de la BSLB. Les autres travaux de construction portent sur l'installation d'un système d'alimentation sans interruption (ASI) dynamique qui mettra le contrôle de l'alimentation aux normes internationales; la construction de six bornes de recharge pour véhicules électriques; et l'installation d'un dispositif de contrôle des accès et de surveillance vidéo à la Base d'appui de Valence. Des ressources supplémentaires sont également demandées pour l'entretien des nouveaux bâtiments et des nouveaux terrains non bâtis fournis par le Gouvernement italien (deuxième avenant du mémorandum d'accord) et les services collectifs de distribution nécessaires.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(184,2)	(20,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

90. La diminution de 184 200 dollars des ressources demandées sous cette rubrique est essentiellement due au fait que les achats de véhicules ont été revus à la baisse. Il est prévu d'acheter quatre berlines légères pour les besoins opérationnels du Service de l'informatique et des communications de la BSLB et les activités courantes de la BANUV.

	<i>Variation</i>	
Communication	1 644,8	24,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

91. Le crédit additionnel de 1 644 800 dollars doit surtout permettre d'acquérir des pièces de matériel de transmissions pour la BANUV (blocs d'alimentation sans interruption, équipement à satellite, matériel de vidéoconférence et antennes Sitcom).

	<i>Variation</i>	
Informatique	1 019	13,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

92. L'augmentation de 1 019 000 dollars des ressources demandées sous cette rubrique s'explique par l'achat de matériel informatique pour la BANUV et le remplacement du matériel en fin de cycle. Un crédit est demandé pour l'achat d'ordinateurs, de pièces de matériel pour le réseau informatique, de routeurs et d'étagères pour serveur. La variation est également due à l'augmentation des dépenses prévues pour l'achat de logiciels pour les systèmes d'information géographique.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	(86,8)	(21,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

93. La diminution de 86 800 dollars des ressources demandées sous cette rubrique s'explique par la réduction des dépenses prévues au titre des fournitures médicales utilisées pour les soins préventifs.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériels divers	(2 073)	(61,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

94. La diminution de 2 073 000 dollars des ressources demandées sous cette rubrique s'explique principalement par la réduction des dépenses prévues au titre des services divers du fait de la conversion de 35 postes de vacataire en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

95. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Base de soutien logistique sont les suivantes :

a) Approbation d'un budget d'un montant de 72 017 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Base pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011;

b) Répartition du montant indiqué à l'alinéa a) entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix en activité en vue d'assurer le financement de la Base pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 63/286 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes

A. Assemblée générale

Questions transversale

(Résolution 61/276)

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général

Mesures prises

Section II : établissement et présentation des budgets

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4).

La Base de soutien logistique veillera à ce qu'à l'avenir les prévisions budgétaires contiennent des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes et sur les gains d'efficacité recherchés. Les hypothèses de planification des ressources et les initiatives d'appui aux missions sont décrites en détail dans le présent rapport. On trouvera également des explications détaillées dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2008/09.

La Base de soutien logistique veillera à ce qu'à l'avenir les prévisions budgétaires contiennent des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes et sur les gains d'efficacité recherchés. Ces informations figurent dans la partie du présent rapport consacrée aux hypothèses de planification des

Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements, compte tenu de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6)

ressources et aux initiatives d'appui aux missions, ainsi qu'aux gains d'efficience recherchés.

Les responsables des centres de coûts de la Base sont priés de procéder à un examen mensuel des engagements non réglés et d'informer la Section des finances qu'elle peut annuler les engagements devenus sans objet. En fin d'exercice, ils procèdent à un examen plus rigoureux en collaboration avec la Section des finances, ce qui comporte notamment des réunions entre le Chef de la Section et les responsables et agents certificateurs des centres de coûts ainsi que l'établissement d'une déclaration officielle de validité des engagements comptabilisés.

Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Envisager de recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)

La proportion d'agents de la Base de soutien logistique recrutés sur le plan national par rapport à ceux recrutés sur le plan international est actuellement de 2,6 pour 1. Ces deux catégories de personnel représentent 72 % et 28 %, respectivement, des effectifs de la Base.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

Durant l'exercice 2008/09, la proportion moyenne de postes vacants était de 10,3 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 4,2 % pour le personnel recruté sur le plan national. Le taux global de vacance de postes était de 5,6 %.

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans ses projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

La stratégie de dotation en effectifs vise essentiellement à fournir un appui opérationnel spécialisé aux missions sur le terrain et aux unités hébergées à la Base de soutien logistique. À cet égard, la Base examine continuellement sa dotation en effectifs, et notamment les possibilités de redéploiement des postes existants au lieu de créer de nouveaux postes. Une création de poste n'est proposée que lorsqu'elle est manifestement nécessaire au fonctionnement de la Base.

Section IX : formation

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et le faire participer à tous les programmes de formation pouvant l'intéresser (par. 2)

Le Centre de formation de la Base de soutien logistique organise 171 stages de formation. Sur les 800 places réservées au personnel de la Base, 420 sont occupées par des agents recrutés sur le plan national. Tous les programmes de formation élaborés à la Base tiennent compte des besoins de perfectionnement professionnel du personnel recruté sur le plan national et mettent l'accent sur les besoins de formation professionnelle et d'organisation des carrières.

Section XX : coordination régionale

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)

Un rang de priorité élevé est accordé à la coopération régionale et des réunions sont régulièrement organisées avec d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur les questions de sécurité. La Base a signé un accord de collaboration avec le Programme alimentaire mondial pour la manutention du fret et la prestation de services moyennant participation aux frais.

Section XXI : partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2)

La Base de soutien logistique a conclu des contrats de services avec d'autres bureaux, organismes, fonds et programmes des Nations Unies afin de répondre à leurs besoins en matière d'informatique et de communication et d'entreposage.

Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

(Résolution 63/286)

Rappelle les paragraphes 9 et 13 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/746/Add. 17) et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les indicateurs de succès rendent mieux compte de la gamme de fonctions et de services que la Base de soutien logistique assure à l'appui des opérations de maintien de la paix et autres missions (par. 3)

La Base de soutien logistique révisé continuellement les indicateurs de succès pour faire en sorte qu'ils rendent mieux compte de la gamme de fonctions et de services qu'elle assure, comme stipulé à la section I.F du projet de budget pour l'exercice 2009/10 et à la section I.E du projet de budget pour l'exercice 2010/11.

Prie le Secrétaire général de prendre des mesures pour accélérer les procédures de réception et d'inspection des stocks stratégiques pour déploiement rapide expédiés de la Base de soutien logistique et de lui faire rapport à ce sujet dans le prochain projet de budget (par. 4)

La Base de soutien logistique continue à suivre les directives du Département de l'appui aux missions et les instructions permanentes du Groupe de contrôle du matériel et des stocks et a mis en place des procédures adéquates de suivi des demandes adressées aux missions pour qu'elles accusent réception des stocks stratégiques expédiés et procèdent à leur inspection. C'est aux missions qu'il incombe de donner rapidement suite à ces demandes.

Se félicite que le Secrétaire général ait l'intention de lui présenter des propositions concernant une stratégie d'appui au niveau mondial des opérations de maintien

La Base de soutien logistique a étroitement collaboré à la stratégie mondiale d'appui avec le Département de l'appui aux missions et participe activement à

de la paix des Nations Unies, comme mentionné au paragraphe 24 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/746/Add.17), et prie le Secrétaire général de veiller à ce que ses propositions soient assorties d'une analyse coûts-avantages détaillée (par. 5)

l'élaboration de cette stratégie. À cet égard, elle permettra de mettre en place des services et des programmes d'appui destinés aux missions ainsi qu'aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies à l'échelle mondiale.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/63/746/Add. 17)

De l'avis du Comité consultatif, le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/626) a montré que la Base n'avait pas atteint les objectifs fixés pour plusieurs réalisations pendant l'exercice considéré. Le rapport n'a pas expliqué systématiquement la raison pour laquelle il y avait des écarts notables entre les produits et les réalisations prévus et ceux effectivement obtenus (par. 9).

La Base reconnaît que les objectifs fixés pour certaines réalisations n'ont pas été atteints durant l'exercice 2007/08. Elle tient cependant à rappeler que certains aspects de l'exécution ne dépendent pas entièrement de sa volonté. La réalisation des objectifs de la Base n'est pas une simple question de capacité. Elle dépend aussi des besoins des missions et du Département de l'appui aux missions. Suite à cette recommandation, la Base continuera de s'employer à fixer des objectifs plus réalistes dans les projets de budget ultérieurs.

Le Comité consultatif a noté que la Base n'avait pas atteint l'objectif fixé pour les délais d'expédition des stocks stratégiques pour déploiement rapide et rappelé qu'il avait déjà formulé des observations à ce sujet (voir A/62/781/Add.12, par. 7). La Base est troublée par le fait qu'on la tient responsable du respect des délais de traitement et d'expédition des stocks stratégiques, alors qu'elle est tributaire d'autres partenaires dans ce domaine. Elle a fait savoir qu'elle continuait de planifier et de coordonner les expéditions avec toutes les parties prenantes afin de veiller à ce que les délais soient les plus brefs possibles (voir A/63/824, sect. V). Le Comité a également appelé l'attention sur la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que l'Administration détermine les causes de la lenteur du déploiement et de la reconstitution des stocks stratégiques et revoie les procédures de reconstitution des stocks (voir A/63/5 (Vol. II), par. 255). Le Comité consultatif est d'accord avec cette recommandation et a engagé la Base de soutien logistique des Nations Unies à redoubler d'efforts avec ses partenaires afin de veiller au respect

L'indicateur de succès retenu pour l'exercice 2008/09 est la réduction du délai moyen de réception et d'inspection pour les stocks stratégiques, la réserve de matériel de l'ONU et les acheminements de matériel de la Base de soutien logistique et du Département de l'appui aux missions (2006/07 : 25 jours; 2007/08 : 20 jours; 2008/09 : 18 jours).

Le délai moyen effectif de réception et d'inspection a diminué de 57 jours pour l'exercice 2007/08 à 38 jours pour l'exercice 2008/09. L'objectif de 18 jours retenu pour l'exercice 2008/09 n'a pas pu être atteint en raison des difficultés rencontrées dans la programmation et la passation des commandes et des achats de services d'expédition et de fret. Ces problèmes ont eu des répercussions notamment sur les contrats d'affrètement passés par le Siège pour l'expédition aérienne et maritime du matériel devant être déployé à l'UNSOA et à la MINURCAT. Sur un nombre total de 315 envois d'articles entrant dans la composition des stocks stratégiques durant l'exercice 2008/09, 162 ont été retardés, ce qui a accru le délai total d'expédition à 38 jours.

des délais d'expédition du matériel entrant dans la composition des stocks (par. 12).

L'indicateur de succès correspondant retenu pour l'exercice 2009/10 a donc été modifié pour tenir compte de la réduction spécifiée du délai moyen avant l'expédition des stocks stratégiques et des réserves de matériel de l'ONU par la Base, depuis l'établissement de l'ordre de livraison jusqu'à leur expédition (2009/10 : 18 jours). En consultation avec la Base de soutien logistique, le Département de l'appui aux missions a analysé en détail les causes des retards pris dans le déploiement des stocks stratégiques, depuis l'établissement de l'ordre de livraison jusqu'à l'expédition. Afin de remédier à certains de ces retards, le Département a apporté un certain nombre d'améliorations aux procédures opérationnelles appliquées aux stocks stratégiques, comprenant notamment l'établissement d'un calendrier à respecter pour les différentes étapes du processus, telles que l'établissement des bons de commande par les unités à comptabilité autonome au Siège et la préparation des bons de sortie et des descriptifs de chargement à la Base de soutien logistique. Ces procédures ont été appliquées pour l'expédition des stocks stratégiques au Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, à la MINUAD et à la MINURCAT et ont donné de bons résultats.

Le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de prendre des mesures pour resserrer la coordination entre les missions, le Département de l'appui aux missions et la Base de soutien logistique des Nations Unies pour la gestion des stocks stratégiques pour déploiement rapide. Il a aussi recommandé que le Secrétaire général soit prié de continuer à améliorer les procédures afin de parvenir aux objectifs fixés (par. 11).

Recommandation appliquée. La Base a des contacts réguliers avec la Division du soutien logistique au Siège, ce qui a permis de se concentrer davantage sur la gestion des stocks stratégiques. En outre, la Division examine actuellement les procédures de financement et de reconstitution des stocks avec les autres bureaux compétents afin de les simplifier.

Le Comité consultatif a estimé que le cadre logique de la Base de soutien logistique méritait d'être encore perfectionné. Étant donné que la Base fournit un certain nombre de services d'appui non seulement aux opérations de maintien de la paix mais aussi à d'autres missions, la réalisation escomptée 1.1 (voir A/63/824, sect. I.F) pourrait devenir « Efficience et efficacité accrues de l'appui fourni par la Base de soutien logistique aux opérations de maintien de la paix et aux autres missions ». Le Comité estimait également que les indicateurs de succès devraient mieux rendre compte de la gamme de fonctions et services assurés par la Base (par. 13).

Recommandation appliquée

En ce qui concerne la création d'un Groupe de vérification des références à la Base de soutien logistique, le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'entreprendre un examen approfondi du projet pilote, comprenant notamment une analyse du rapport coûts-avantages, et de présenter ses constatations à la deuxième reprise de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale (par. 14).

Le Comité consultatif a estimé que le rapport sur le rôle à long terme et les perspectives d'avenir de la Base de soutien logistique, tel qu'il figurait à l'annexe II du document A/63/824, ne permettait pas d'examiner en profondeur les fonctions de la Base ni d'analyser les coûts et avantages afin de clairement démontrer à l'Assemblée générale les avantages qu'il y a à situer certaines fonctions à la Base. Le Comité a été informé durant ses auditions que le Secrétariat préparait une stratégie globale d'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui serait présentée à l'Assemblée dans un an. Il a été informé que la stratégie définirait notamment les rôles et responsabilités du Département de l'appui aux missions, de la Base de soutien logistique des Nations Unies, du Centre de communications à Valence (Espagne) et de la plateforme de soutien logistique à Entebbe (Ouganda) afin d'appuyer les missions des Nations Unies. Le Comité voulait espérer que la stratégie démontrerait que la Base constitue un outil disponible non seulement pour le Département de l'appui aux missions mais aussi pour l'ensemble du Secrétariat. Il notait en outre, au paragraphe 173 du projet de budget (A/63/824), que le Secrétaire général n'avait pas présenté l'annexe IV à l'Assemblée générale pour approbation. Il estimait que les propositions relatives au rôle à long terme et aux perspectives d'avenir de la Base de soutien logistique devraient être intégrées dans la stratégie globale qui devait être présentée à l'Assemblée générale (par. 24 et 25).

Le Comité consultatif a estimé que la présentation des modifications concernant le tableau d'effectifs proposées dans le budget pour l'exercice 2009/10 (A/63/824) n'était pas claire et compliquait par conséquent l'analyse des ressources proposées au titre des effectifs. Le Comité consultatif a recommandé que des efforts soient faits à l'avenir dans les projets de

Les résultats de l'examen demandé feront l'objet d'un rapport distinct de la Division du personnel.

Le plan à long terme de la Base de soutien logistique est essentiellement un plan qui sera mis au point au cours des prochains exercices budgétaires et ne donnera lieu à des dépenses que si l'analyse des coûts et des avantages justifie d'élargir les activités de la Base. Cependant, compte tenu de la stratégie globale d'appui aux missions, toute autre décision concernant le plan à long terme de la Base a été reportée.

La Base de soutien logistique s'efforce de faire en sorte que le tableau d'effectifs corresponde clairement aux besoins opérationnels, ce qui a nécessité la reconfiguration de certaines sections au cours de l'exercice 2009/10. Elle reconnaît que les multiples modifications apportées au tableau d'effectifs ont compliqué l'analyse des ressources proposées. Le

*Demande/recommandation**Mesures prises*

budget afin de simplifier la présentation des effectifs nécessaires (par. 30).

En ce qui concerne la conversion de 34 postes de temporaire en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, afin de se conformer au droit du travail italien, le Comité a toutefois souligné que la Base n'indiquait pas si elle avait étudié d'autres possibilités utilisées par d'autres missions et bureaux des Nations Unies en Europe. Il a recommandé que la Base continue d'explorer d'autres possibilités, notamment par des négociations avec le Gouvernement hôte, afin de surmonter les restrictions appliquées à l'emploi de vacataires indépendants au titre de contrats temporaires (par. 31).

Suite à sa demande, le Comité consultatif a été informé que les gains d'efficacité réalisés grâce à la création d'une fonction intégrée d'appoint à Valence (Espagne) seraient calculés et présentés dans le prochain projet de budget. Il compte que les informations à cet égard apparaîtront dans le projet de budget pour l'exercice 2010/11 pour la Base de soutien logistique des Nations Unies et le compte d'appui (par. 44).

projet de budget pour l'exercice 2010/11 prévoit également un certain nombre de modifications du tableau d'effectifs en fonction de la nouvelle structure organisationnelle de la Base. Des mesures ont été prises pour simplifier la présentation des redéploiements de poste dans le projet de budget pour l'exercice 2010/11, et faciliter ainsi l'analyse des effectifs nécessaires.

Se référer à la réponse fournie à la Cinquième Commission, avant que l'Assemblée générale n'approuve le budget pour l'exercice 2009/10, et au Comité consultatif pendant les délibérations : La Base de soutien logistique a examiné d'autres possibilités, telles que le recours à des services extérieurs ou à des prestataires appartenant au système des Nations Unies (UNOPS), et ces solutions ont été adoptées et exploitées lorsqu'elles étaient viables sur les plans opérationnel et financier. En outre, après un examen approfondi, la Base a ramené le nombre de vacataires et de membres des services d'appui logistique à 40, contre 126 en 2004. La Base s'est également renseignée auprès d'autres organismes de l'ONU, qui ont confirmé que leurs procédures de recrutement leur permettaient d'engager des agents au titre de contrats de courte durée. Ces agents appartenant donc au personnel de l'ONU, ils relèvent des règles de l'Organisation et non du droit du travail italien.

Le Centre de communications secondaire à Valence (Espagne) étant encore en phase de démarrage, il est difficile d'apprécier pleinement à ce stade les gains d'efficacité qu'il permettra de réaliser. Afin de calculer ces gains, il importe de mettre au point des contrats pour les services de communication par réseaux commerciaux et autres services d'appui essentiels. La Base compte cependant que la diminution des ressources nécessaires pour le niveau 2 (hors des zones des missions mais dans le théâtre d'opérations) du dispositif de continuité des opérations et reprise après sinistre en place dans les missions, ainsi que la mise en place de dispositifs de routage au moindre coût et de systèmes de virtualisation, permettront de réaliser des économies appréciables. Ces réductions de coût seront présentées dans le projet de budget de la Base de soutien logistique pour l'exercice 2011/12.

Le Comité consultatif a compté que l'on continuerait de faire le meilleur usage de la capacité d'assurer la formation des civils avant le déploiement et que l'organisation de programmes de formation à la Base logistique des Nations Unies permettra de réaliser des gains d'efficacité (par. 45).

Le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'évaluer les activités du Bureau régional de la sécurité aérienne à la Base logistique des Nations Unies et de lui faire rapport sur les conclusions de cette évaluation dans le cadre de son rapport détaillé sur la question des opérations aériennes, à la deuxième reprise de sa soixante-quatrième session (voir également A/63/746, par. 47). Le Comité consultatif a également recommandé que le Secrétaire général soit prié d'examiner le rôle que pourrait jouer ce bureau pour ce qui est de répondre à la préoccupation générale suscitée par la gestion des risques liés aux transports aériens (voir A/63/769, par. 27) (par. 46).

Convenu

Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions sont résolus à offrir la meilleure formation possible à tous les fonctionnaires devant être déployés sur le terrain. Cette préparation est essentielle pour améliorer la capacité d'intervention des nouvelles recrues, les sensibiliser davantage aux problèmes de sécurité, mieux les familiariser avec la situation et les procédures sur le terrain, et leur permettre de s'intégrer rapidement et en toute sécurité sur leur nouveau lieu de travail.

Le Bureau régional de la sécurité aérienne de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ayant fait ses preuves en ce qui concerne les services prêtés à la Base ainsi qu'à la MONUG et la MONUK, le Département de l'appui aux missions a décidé, en février 2009, d'étendre ses activités à la FINUL, la MANUI et l'UNFICYP, puis, quelques mois plus tard, à la MINUNEP. À la fin 2009, le Bureau régional avait effectué 10 visites dans les missions qu'il dessert (FINUL, MANUI, MINUNEP et UNFICYP) et une visite ponctuelle à la demande de la MINURCAT. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest sera mis sur pied d'ici mai 2010, à l'issue de consultations avec le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), la MINUL, l'ONUCI et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et en faisant appel aux ressources dont ces organismes disposent. Le Bureau sera placé au sein de la MINUL et desservira aussi le BINUCSIL, l'ONUCI et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

En ce qui concerne les activités relatives à la sécurité aérienne menées par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, le concept de gestion des risques opérationnels intégrée aux procédures aériennes est appliqué et a fait l'objet d'une directive de politique générale. « Gestion des risques liés aux transports aériens » est l'expression employée par le Département de la sûreté et de la sécurité pour l'évaluation des risques associés à l'utilisation de compagnies aériennes privées pour le transport des membres du personnel de l'ONU affectés à des missions. Les programmes pour la sécurité aérienne appliqués par le Bureau régional de la

S'agissant de la création d'un Groupe d'appui technique, le Comité consultatif a noté que l'exposé présenté ne donnait pas d'indications sur les bénéfices qui seraient retirés de la création du Groupe et de son implantation à la Base de soutien logistique. Le Comité s'est également inquiété des éventuels doubles emplois avec les attributions d'autres unités administratives de la Base de soutien logistique et certaines fonctions centrales assumées par le Département de l'appui aux missions. Aussi a-t-il recommandé que cette question soit réexaminée dans le contexte de la stratégie globale d'appui aux opérations de maintien de la paix que le Secrétaire général comptait présenter (par. 52).

Le Comité a souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que la Base surveille l'état des stocks stratégiques pour déploiement rapide et rende compte régulièrement au Siège de l'état des stocks à rotation lente. En outre, la Base devrait identifier les causes de la lenteur de leur rotation afin d'éviter que d'autres stocks ne deviennent obsolètes (par. 55).

sécurité aérienne sont fondés sur les principes d'identification des aléas et de gestion des risques de sécurité, le but étant d'éviter les aléas et de réduire les risques qui leur sont associés. Le Bureau ne devrait donc pas être appelé à jouer le rôle envisagé par le Département de la sûreté et de la sécurité pour ce qui est de répondre à la préoccupation générale suscitée par la gestion des risques liés aux transports aériens.

En attendant que l'Assemblée générale examine, à sa soixante-quatrième session, le rapport du Secrétaire général sur la stratégie globale d'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la création envisagée d'un Groupe d'appui technique aux transports de surface ne figure pas dans le projet de budget pour l'exercice 2010/11.

Depuis juin 2009, la Base adresse à la Division du soutien logistique au Siège, pour examen et suite à donner, un rapport trimestriel sur l'état des stocks stratégiques qui indique notamment les stocks devenus obsolètes et ceux à rotation lente.

La Division du soutien logistique procède à un examen annuel, au Siège, sur la composition des stocks stratégiques pour déploiement rapide. La Base contribue à cet examen en fournissant des rapports trimestriels sur l'état des stocks à rotation lente. En outre, la Division a entrepris de faire réaliser une étude sur les procédures de reconstitution des stocks stratégiques.

C. Comité des commissaires aux comptes

(A/63/5 (Vol. II), chap. II)

Recommandation

Mesures prises

Aperçu de la situation financière

Contributions en nature

En réponse à une demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/823, par. 9), le Comité des commissaires aux comptes a examiné les contributions en nature. Les contributions volontaires en nature approuvées dans le budget de l'exercice 2007/08 s'élevaient à 7 760 000 dollars. Pour cet exercice, les états financiers de quatre missions indiquent des contributions volontaires en nature d'un montant total de 8 660 000 dollars, dont le détail est précisé dans les notes de bas de page. De plus, l'UNFICYP et la MINURSO, ainsi que la BSLB, ont bénéficié d'installations mises à disposition dans le cadre d'accords sur le statut des forces ou de la mission ou d'autres accords avec les États Membres accueillant leurs opérations. Au 30 juin 2008, la valeur totale de ces installations était de 4 640 000 dollars. L'Administration a informé le Comité que la valeur des installations mises à disposition dans le cadre d'accords sur le statut des forces ne figurait pas dans les états financiers, conformément aux procédures comptables applicables aux contributions volontaires, telles que décrites dans les notes relatives aux états financiers (par. 16).

Le Comité a recommandé un réexamen des procédures relatives à la comptabilisation des contributions en nature, afin d'améliorer la qualité de l'information financière fournie (par. 17).

Engagements non réglés

Le Comité a indiqué que deux engagements d'un montant combiné de 1 160 000 dollars avaient été souscrits en juin 2008 à la BSLB et que les deux contrats correspondants avaient été signés en juillet 2008. Ces deux engagements ont toutefois été annulés en août 2008 à la demande du Siège, faute de fonds suffisants (par. 33).

Le Comité a recommandé que la BSLB respecte strictement les conditions applicables à la souscription d'engagements énoncées dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des

Comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport (A/63/784, par. 8), les installations mises à disposition par les pays hôtes dans le cadre d'accords sur le statut des forces ou de la mission ne constituent pas des contributions en nature puisque les pays hôtes sont tenus de les fournir. L'Administration considère donc que les contributions en nature ont été correctement comptabilisées dans les états financiers. Néanmoins, compte tenu de la recommandation du Comité et aux fins d'améliorer l'information financière, des données supplémentaires sur la juste valeur des installations mises à disposition au titre de ces accords seront communiquées dans les notes relatives aux états financiers.

La Base respecte strictement le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Les engagements ont été souscrits par la Section des finances sur la base des bons de commande approuvés. Les fonds ont été engagés avant la clôture de l'exercice budgétaire. Le délai entre la souscription d'engagements et la signature du contrat est dû au fait que le fournisseur a tardé à signer le contrat.

Nations Unies ainsi que dans le Manuel des achats (par. 34).

Prestations dues à la cessation de service

Le Comité a noté qu'il n'existait pas de méthode uniforme pour tenir compte de l'écart entre la fin du cycle d'administration du congé annuel par le Département des ressources humaines, le 1^{er} avril, et la fin de l'exercice budgétaire au 30 juin, et que le Siège et les missions de terrain appliquaient donc parfois des critères différents. Au 30 juin 2008, le Siège et quatre missions comptaient un maximum de 37,5 jours pour le calcul des charges à payer au titre des reliquats de congés payés du personnel relevant de la série 300, alors que d'autres missions et la BSLB utilisaient un maximum de 30 jours (par. 39 et 40).

Le Comité a indiqué qu'il craignait que l'utilisation de méthodes de calcul différentes entre le Siège et certaines missions introduise une erreur dans le montant consolidé des charges à payer au titre des reliquats de congés payés (par. 41).

Le Comité a recommandé les mesures suivantes :

a) arrêter une méthode uniforme de calcul des charges à payer au titre des reliquats de congés payés, afin de maintenir la cohérence des méthodes appliquées par les diverses entités comptables; et b) vérifier les calculs des charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service, afin de garantir l'exactitude des soldes publiés dans les états financiers (par. 42).

Budgétisation et gestion axées sur les résultats

Indicateurs de succès et produits

Le Comité a noté qu'il faudrait énoncer plus précisément le produit des services logistiques de réception, d'inspection et de distribution des stocks stratégiques pour déploiement rapide, car il avait été défini en fonction du montant approuvé initialement pour les achats. Par ailleurs, il n'existait pas dans la budgétisation axée sur les résultats d'indicateur de succès permettant de mesurer les réalisations escomptées de la Base de soutien logistique en ce qui concernait l'entreposage et la maintenance des stocks stratégiques pour déploiement rapide (par. 76).

Comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport (A/63/784), des critères erronés ont été utilisés par mégarde pour calculer les reliquats de congés annuels dans un certain nombre de lieux d'affectation. L'Administration fera en sorte que des critères uniformes soient appliqués à l'avenir.

Recommandation appliquée. Un nouvel indicateur de succès et un nouveau produit planifié, qui sont plus spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps, ont été retenus dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats afin de faciliter le suivi des résultats et l'établissement des rapports.

Le nouvel indicateur de succès retenu dans le budget de l'exercice 2009/10 était le suivant :

1.1.1 Accroissement de la commodité d'emploi des stocks stratégiques pour déploiement rapide (2007/08 : 93 %; 2008/09 : 96 %; 2009/10 : 97 %)

Le Comité a rappelé sa recommandation antérieure tendant à ce que la BSLB prenne les dispositions nécessaires pour que tous les indicateurs de succès et les produits figurant dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps afin de faciliter le suivi des résultats et l'établissement des rapports (par. 79).

Cet indicateur a été remplacé comme suit dans le présent rapport pour le budget de l'exercice 2010/11 :

1.1.3 Maintien de la disponibilité des stocks stratégiques pour déploiement rapide (2009/10 : 97 %; 2010/2011 : 97 %)

Le nouveau produit planifié dans le budget de l'exercice 2009/10 a été repris dans le budget 2010/11, comme suit :

Réception, inspection, entretien, configuration et déploiement des stocks stratégiques pour déploiement rapide et des réserves des Nations Unies (dont des véhicules, des groupes électrogènes, des bâtiments préfabriqués et du matériel connexe, des pièces de rechange et des biens non réutilisables).

Achats et gestion des marchés

Fichier de fournisseurs locaux

Le Comité a noté que 34 % des fournisseurs enregistrés à la Base de soutien logistique n'avaient jamais été invités à soumissionner et qu'un nombre non négligeable n'avait pas répondu à de tels appels à au moins trois reprises. Le maintien de ces fournisseurs, qui n'étaient donc pas actifs, dans la base de données avait pour effet d'accroître le coût de gestion du fichier et de réduire l'efficacité des opérations d'achat (par. 191).

Le Comité a recommandé que la BSLB applique rigoureusement les directives du Manuel des achats concernant la gestion des fichiers de fournisseurs (par. 193).

La Base a souscrit à la recommandation du Comité et pris des mesures pour renforcer les procédures d'enregistrement de nouveaux fournisseurs et maintenir une liste de vendeurs actifs dans son fichier. De nombreuses missions connaissent des problèmes du même ordre car leurs besoins opérationnels ne nécessitent peut-être pas d'acquiescer des biens ou des services auprès de certains fournisseurs qui sont inscrits dans le fichier. Le Chef du Service des achats et les chefs de groupe demandent régulièrement aux acheteurs de procéder à un roulement et d'inviter d'autres fournisseurs inscrits dans le fichier à soumissionner. La Base continuera à renforcer ses procédures administratives dans le domaine des achats, en ce qui concerne notamment l'enregistrement des fournisseurs, ce qui facilitera la radiation de ceux qui ne sont pas actifs.

Gestion des biens durables

Inventaire physique effectué par les groupes de contrôle du matériel et des stocks

Le Comité a noté que la BSLB avait inventorié moins de 90 % du matériel, alors que le Département de l'appui aux missions avait demandé à toutes les missions, dans une directive publiée le 21 janvier 2008, de procéder à un inventaire intégral avant la fin de l'exercice financier (par. 214).

Recommandation appliquée. La Base de soutien logistique procède à un inventaire intégral des biens durables au cours de l'exercice budgétaire des missions de maintien de la paix (qui court du 1^{er} juillet au 30 juin), conformément aux consignes générales du Groupe de contrôle et d'inspection du matériel au

*Recommandation**Mesures prises*

Le Comité a recommandé que la BSLB veille à ce qu'il soit procédé à des inventaires complets et détaillés au cours des exercices à venir pour justifier le montant des biens durables indiqué dans les notes relatives aux états financiers (par. 217).

Ratios et stocks excédentaires

Le Comité a constaté qu'à la BSLB, le ratio des stocks de 74 catégories de biens durables, sur 284, était supérieur à la norme, avec 26 % de l'ensemble des catégories de biens durables (par. 223).

Le Comité a recommandé à nouveau d'examiner sans tarder les stocks de biens durables de l'ensemble des missions en vue de déterminer de façon réaliste les quantités qui devraient être détenues (par. 225).

Stocks stratégiques pour déploiement rapide*Notes relatives aux états financiers*

Le Comité a noté que le solde de clôture au 30 juin 2008 comprenait 87 640 000 dollars de stocks stratégiques pour déploiement rapide, mais que la valeur des stocks prêts à être déployés au 30 juin 2008 n'atteignait que 59 030 000 dollars, soit 67 % du total. Le Comité estime qu'il aurait mieux valu indiquer dans les notes relatives aux états financiers le montant correspondant aux stocks effectivement disponibles (par. 249).

Le Comité a recommandé que, pour les prochains exercices, la composition des stocks stratégiques pour déploiement rapide soit précisément indiquée afin de permettre aux utilisateurs de déterminer la valeur des stocks prêts à être déployés dans les missions (par. 250).

Efficacité du déploiement et de la reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide

Au cours de l'audit, le Comité a constaté que la Division du soutien logistique et la BSLB s'étaient attachées à assurer le déploiement rapide des stocks stratégiques dans les nouvelles missions. Il restait néanmoins plusieurs problèmes à régler :

a) La Division mettait parfois trop de temps à établir les ordres de livraison d'une cargaison. D'après

Siège. Un inventaire intégral a été effectué durant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

Recommandation appliquée. La Section de la gestion du matériel de la Base de soutien logistique adresse un rapport mensuel sur les stocks de biens durables détenus à chaque unité à comptabilité autonome et au Groupe de gestion du matériel appartenant aux contingents et des biens au Siège. Le niveau des stocks se situe généralement entre 15 et 20 %.

Le niveau des stocks de biens durables a augmenté au cours des derniers exercices du fait de l'acquisition de matériel au titre des projets à long terme en cours à la Base.

Recommandation appliquée.

La Base a proposé à la Division du soutien logistique de modifier les procédures actuelles de façon à ce que les ordres de livraison soient établis à la Base, en se référant au plan relatif aux moyens matériels déjà approuvé et reçu de la Division. Si celle-ci approuve cette proposition, sa mise en œuvre permettra d'accélérer l'expédition du matériel aux missions.

les échantillonnages, il fallait entre 66 et 228 jours pour que la Base reçoive tous les ordres de livraison de la Division;

b) D'après les échantillonnages, il fallait à la Base entre 1 et 155 jours pour préparer les marchandises et délivrer les bons de sortie après réception des ordres de livraison;

c) Deux missions en phase de démarrage, la MINUAD et la MINURCAT, avaient beaucoup tardé à réceptionner et à inspecter les stocks expédiés de la Base. D'après le rapport mensuel de la Base, au 30 septembre 2008, des stocks d'une valeur de 6 640 000 dollars pour la MINURCAT et de 16 130 000 dollars pour la MINUAD n'avaient pas encore été soumis aux procédures de réception et d'inspection, 90 jours après leur départ de la Base;

d) Au sein de la Division, l'établissement et l'envoi des demandes d'allocation de crédits avaient pris beaucoup de temps. Le délai de traitement de l'ensemble des demandes au cours de l'exercice 2007/08 était de 107 jours en moyenne, avec un pic de plus de 180 jours pour 18 % d'entre elles. La lenteur de cette procédure affectait directement l'allocation de crédits et les opérations d'achat qui en découlaient.

La bonne exploitation des stocks stratégiques pour déploiement rapide dépend de la coordination étroite des différentes parties prenantes. Le Comité craint que les retards qui s'accumulent à chaque étape n'empêchent un déploiement rapide des stocks, qui constituent une importante réserve de matériel, dans les missions en phase de démarrage et ne compromettent ainsi l'exécution du mandat des nouvelles missions.

Par ailleurs, il faudrait revoir le dispositif actuel de reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide. Le Comité a constaté que la Division n'avait lancé la procédure de reconstitution des stocks qu'après avoir reçu les documents d'expédition. D'après les échantillonnages réalisés à la Base, il fallait en moyenne 50 jours pour procéder au groupage des cargaisons et à l'achat des services d'expédition après l'établissement du bon de sortie (par. 252 à 254).

Le Comité a recommandé les mesures suivantes :

a) déterminer les causes de la lenteur du déploiement et de la reconstitution des stocks stratégiques; et b) revoir le dispositif de reconstitution des stocks et les

En consultation avec la Base, le Département de l'appui aux missions a analysé les causes des retards pris dans le déploiement des stocks stratégiques, depuis l'établissement de l'ordre de livraison jusqu'à l'expédition. Afin de remédier à certains de ces retards, le Département a apporté un certain nombre d'améliorations aux procédures opérationnelles appliquées aux stocks stratégiques, comprenant notamment l'établissement d'un calendrier à respecter pour les différentes étapes du processus, telles que l'établissement des bons de commande par les unités à comptabilité autonome au Siège et la préparation des bons de sortie et des descriptifs de chargement à la Base de soutien logistique.

La Base continue d'appliquer les directives du Département de l'appui aux missions et les instructions permanentes du Groupe de contrôle et d'inspection du matériel et a mis en place des procédures adéquates de suivi des demandes adressées aux missions pour qu'elles accusent réception des stocks stratégiques expédiés et procèdent à leur inspection. C'est aux missions qu'il incombe de donner rapidement suite à ces demandes.

Les stocks stratégiques sont reconstitués en fonction des besoins exprimés par les missions. La Division du soutien logistique adresse régulièrement des demandes de reconstitution des ressources financières au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Le Groupe des stocks stratégiques pour déploiement rapide de la Division surveille le niveau des ressources.

procédures qui y sont liées en vue d'accélérer les opérations (par. 252 à 255).

Stocks stratégiques pour déploiement rapide à rotation lente

Le Comité a constaté qu'au 30 juin 2008, 28 % des stocks stratégiques pour déploiement rapide (biens durables), d'une valeur totale de 24 430 000 dollars, avaient été achetés en 2005 ou avant et n'avaient jamais été utilisés ou déployés dans des missions. De plus, 2 % des biens durables, d'un montant de 1 950 000 dollars, étaient restés stockés pendant plus de cinq ans. Du fait de cette faible rotation, 14 % des stocks stratégiques, d'une valeur de 12 110 000 dollars, avaient atteint ou dépassé la moitié de leur durée de vie utile. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2007/08, la Base avait passé par profits et pertes 63 952 dollars de stocks devenus obsolètes, alors que le paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide (A/56/870) indique qu'il devait normalement s'agir de matériel neuf ayant toute sa durée de vie utile, sauf dans le cas de matériel de longue durée, considéré comme neuf après avoir été remis en état (par. 257 et 258).

Le Comité a recommandé : a) de veiller à ce que la Base de soutien logistique des Nations Unies surveille l'état des stocks stratégiques pour déploiement rapide et rende compte régulièrement au Siège de l'état des stocks à rotation lente; et b) d'identifier les causes de la lenteur de leur rotation afin d'éviter que d'autres stocks ne deviennent obsolètes (par. 259).

Gestion du parc de véhicules

Rotation et remplacement des véhicules

Le Comité a noté qu'à la Base de soutien logistique des Nations Unies, 8 % seulement des véhicules légers avaient un taux d'utilisation supérieur à la moitié de la normale visée (22 250 km par an) selon le manuel provisoire de 2004 des procédures relatives au transport terrestre dans les missions (par. 287).

Le Comité a recommandé de s'assurer que toutes les missions se conforment strictement aux règles relatives à la rotation et au remplacement des véhicules définies dans le manuel provisoire de 2004 des procédures relatives au transport terrestre dans les missions (par. 289).

Depuis juin 2009, la Base adresse à la Division du soutien logistique au Siège, pour examen et suite à donner, un rapport trimestriel sur l'état des stocks stratégiques qui indique notamment les stocks devenus obsolètes et ceux à rotation lente.

La Division du soutien logistique procède à un examen annuel, au Siège, sur la composition des stocks stratégiques pour déploiement rapide. La Base contribue à cet examen en fournissant des rapports trimestriels sur l'état des stocks à rotation lente. En outre, la Division a entrepris de faire réaliser une étude sur les procédures de reconstitution des stocks stratégiques.

Le manuel provisoire des procédures relatives au transport terrestre dans les missions contient des directives et des critères de référence qui s'appliquent aux opérations sur le terrain en général, et non à une base logistique fixe (comme la BSLB), où la majorité des véhicules sont utilisés à l'intérieur d'un complexe aéroportuaire occupé en partie par la Base. Il est entendu que le taux d'utilisation global du parc de véhicules de la Base est inférieur à celui des missions sur le terrain, qui couvrent une zone géographique plus étendue et assurent certaines fonctions (telles que les patrouilles de police et les patrouilles de longue portée effectuées par les observateurs militaires) 24 heures sur

Écarts entre les données

Le Comité a noté qu'il y avait des écarts entre les statistiques fournies par les responsables de la gestion du parc de véhicules de la Base et celles provenant du système CarLog pour l'exercice 2007/08. L'écart de kilométrage le plus important était de 117 248 kilomètres, et le plus gros écart de consommation de carburant était égal à 39,67 litres aux 100 kilomètres (par. 293).

Le Comité a recommandé que l'Administration étudie les causes de divergence entre les données relatives à l'utilisation des véhicules et prenne les mesures qui s'imposent pour les corriger (par. 296).

Informatique et communications*Infrastructure*

Le Comité a fait observer que 67 % des locaux occupés par le Service de l'informatique et des communications étaient constitués par des conteneurs et autres abris dans lesquels fonctionnaient tous les serveurs cruciaux et du matériel connexe, et a conclu que cela pourrait nuire au bon fonctionnement et à la fiabilité du centre informatique et du pôle de télécommunications de l'ONU (par. 362).

Le Comité a recommandé que la Base de soutien logistique évalue, en concertation avec le Siège, les arrangements relatifs à l'infrastructure du Service de l'informatique et des communications, afin de mieux protéger le matériel et de veiller à ce qu'il fonctionne sans incident et de façon ininterrompue sur une longue période (par. 363).

24, 7 jours sur 7, dans le cadre de leur mandat. La Base collabore étroitement avec la Section du transport de surface au Siège pour optimiser l'utilisation de son parc de véhicules et s'emploie à élargir son système de partage des véhicules afin d'accroître le taux d'utilisation. Elle se conforme strictement aux règles relatives au contrôle de l'état des véhicules et à leur rotation.

L'écart de kilométrage le plus important (117 248 km) était dû à un dysfonctionnement du système qui a été corrigé depuis. Les écarts moins importants peuvent avoir des causes diverses, notamment l'erreur humaine, par exemple lorsqu'un utilisateur entre par mégarde des valeurs inexactes dans le système ou n'enregistre pas la quantité de carburant reçue dans le système CarLog. Cependant, ces écarts n'affectent en rien le niveau global de suivi et de contrôle assuré à la Base, les sorties de carburant étant aussi enregistrées manuellement afin de permettre aux douanes locales de procéder à des contrôles périodiques et à des inspections à la demande. La Base s'engage à continuer d'améliorer l'efficacité du contrôle électronique des véhicules.

L'Assemblée générale a approuvé la construction d'un bâtiment permanent pour remplacer les conteneurs temporaires qui abritent actuellement une partie du personnel et du matériel informatique, comme l'avait proposé la Base de soutien logistique dans le budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/824). La Base a établi le cahier des charges et lancé un appel d'offres. La construction du bâtiment, qui a démarré en 2010, devrait prendre 18 mois.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsqu'il est nécessaire de disposer de ressources supplémentaires, mais impossible d'en prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé;
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation de postes de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des postes de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
 - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

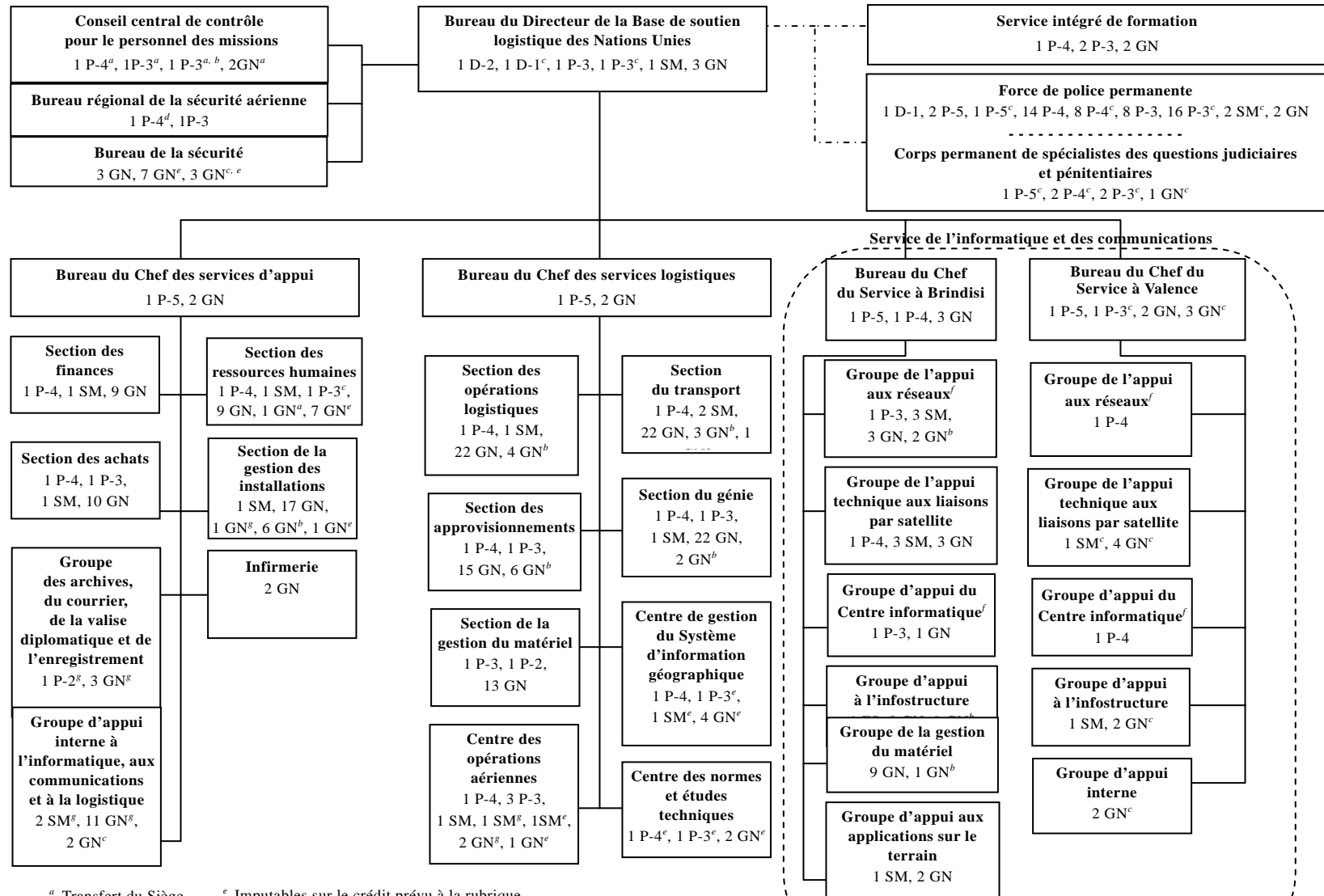
B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;.
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;.
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;.
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigramme



^a Transfert du Siège.

^b Conversion de poste.

^c Nouveau poste.

^d Reclassement.

^e Imputables sur le crédit prévu à la rubrique

Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^f Supervision des prestataires appartenant au système des Nations

Unies (membres du personnel de l'UNOPS et du « Centre international ») et des tiers (entreprises).

^g Transfert au sein de la BSLB.

Note : Les lignes en pointillé indiquent des liens avec des services qui relèvent du Siège de l'ONU sur le plan opérationnel et de la BSLB sur le plan administratif.

Abréviations : SM : agent(s) du Service mobile; GN : agent(s) des services généraux recruté(s) sur le plan national.